



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 8 JUILLET 2016

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
AC/MB

Le vendredi 8 juillet 2016 à 15 h 00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

---

**APPEL NOMINAL** par M. PAUGET, Premier Adjoint

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations :

Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET,  
M. Michel GASTALDI à Mme Jacqueline BOUFFIER,  
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE,  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP,  
M. Marc GERIOS à M. Tanguy CORNEC,  
M. Louis LO FARO à Mme Anne CHEVALIER

Absents :

M. Matthieu GILLI,  
Mme Alexia MISSANA,  
M. Lionel TIVOLI

*Présents : 39 / procurations : 7 / absents : 3*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

## **00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2016 - ADOPTION**

**M. LEONETTI** : Tout le monde en a pris connaissance.  
Ah, pardon, Madame MURATORE.

**Mme MURATORE** : Comme nous n'étions pas présents à ce Conseil municipal, nous ne prendrons pas part au vote, merci.

**M. LEONETTI** : Pardon ?

**Mme MURATORE** : Excusez-moi, mais je suis un peu enrhumée et la clim ne va surement pas arranger... Comme nous n'étions pas présents à ce Conseil municipal, nous ne prendrons pas part au vote.

**M. LEONETTI** : D'accord. Très bien, deux non-participations. Sur le reste... Participation ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions.

Mme MURATORE et M. AUBRY ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. GERIOS, M. LO FARO).

## **00-2 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - DÉCISIONS - COMPTE RENDU**

**M. LEONETTI** : La Gauche Unie Solidaire et Écologique.

**Mme MURATORE** : Merci. Pouvez-vous nous donner des informations sur le litige avec Eiffage ? Il porte sur une somme de plus de 4 700 000 euros, et au budget supplémentaire, une somme de plus d'1 million a été prévue en dépenses.

Un autre point, le marché du nettoyage des voies : l'évaluation à 5 % des critères de performance en matière de protection de l'environnement est manifestement trop basse pour un tel marché. Depuis plusieurs années, par mesure d'économie de la ressource en eau, nous demandons que le lavage des voies et l'arrosage des espaces verts soient réalisés avec l'eau issue du traitement de la station d'épuration. Cette clause aurait dû être incluse à ce marché. Merci.

**M. LEONETTI** : Peut-être, comme il y a une double interrogation sur le nettoyage des voies par le Front de Gauche, je vais laisser la parole à Madame DUMAS et je répondrai globalement.

**Mme DUMAS** : Quelques mots d'abord sur les décisions, en particulier la décision 3. Je trouve que cette décision est l'exemple même des abus possibles de la gestion privée d'installations publiques, et vous en êtes responsable. Plus exactement, votre politique dogmatique de la gestion privée est responsable de cette situation.

La gestion en DSP (Délégation de Service Public) montre ici toutes ses limites, au sujet du contrôle du propriétaire. Le propriétaire peut très vite être dépossédé de son équipement, encore plus facilement quand le délégataire n'a pas fait l'objet, de votre part, de beaucoup de doutes. C'est regrettable. Nous entrons donc dans de multiples litiges qui risquent de durer un certain temps, et à l'issue, pour l'instant, bien incertaine.

On se retrouve avec une très belle salle, payée assez rapidement par de l'argent public, mais sous-utilisée, avec des recettes bloquées. Comme quoi, la bonne gestion, comme vous le dites souvent, n'est pas toujours la délégation de service public.

Au sujet de la décision 15, je ne savais pas qu'il était possible qu'une occupation temporaire de domaine public pouvait durer un mois. Cela veut-il dire que la Villa Eilenroc ne sera pas accessible pendant cette période ? Évidemment, je comprends bien l'attrait de la recette, mais on peut aussi se demander l'importance des recettes de cet événement, quand on voit une société dépenser cette somme pour une occupation de domaine public.

Au sujet de la décision 18, c'est une nouvelle décision de cadeau au club professionnel de basket. Décidément, ils vont bientôt croire qu'ils sont propriétaires des lieux ! Cette salle - AzurArena - a un règlement et un prix de location. Je ne vois pas pourquoi le club de basket l'aurait gratuitement.

Et au sujet du marché dont Madame MURATORE a parlé, c'était simplement une question : est-ce un changement de société pour la partie exclue de la régie de nettoyage, ou est-ce un nouveau service de nettoyage ?

**M. LEONETTI** : Alors, sur chacune des questions, les services sont à votre disposition pour entrer dans les détails, mais je vais essayer de répondre de manière la plus claire possible.

Sur la société Eiffage, c'est celle qui a construit le bassin de rétention. Vous avez noté qu'un contentieux est rapidement intervenu. Nous avions un opérateur, qui était le Canal de Provence, qui nous prescrivait, qui leur prescrivait un certain nombre de recommandations et qu'il ne suivait pas. On nous a posé la question de savoir quelle était la position de la Ville.

La position de la Ville, c'était de faire confiance, bien entendu, au Canal de Provence. Un contentieux s'en est suivi. Un retard considérable, presque un an. Je vous laisse imaginer si les grandes inondations s'étaient produites, alors que le bassin de rétention n'était pas terminé.

Dans ces conditions, nous avons appliqué les pénalités de retard, pénalités de retard, qui, effectivement, ont pénalisé lourdement le chantier. Les pénalités de retard sur un an, cela faisait un contentieux qui tournait autour de 1 million d'euro, que nous n'avons pas payé. Donc, nous avons émis des titres de recette et aujourd'hui, on est en contentieux.

Ce contentieux a fait l'objet, de la part de la société Eiffage, d'une demande de conciliation, que j'ai refusée, parce que je pense qu'il n'y a pas de conciliation à trouver dans une société qui n'a pas rempli ses obligations, qui a été en permanence sous le contrôle des experts que l'on a nommés contradictoirement, et enfin qui a remis un ouvrage avec un an de retard.

Donc, j'ai décidé de ne pas accéder à une conciliation, ce qui vaut, de la part de Eiffage, de se retourner contre la Ville. Les tribunaux décideront. Cela durera, comme vous l'évoquez, probablement un certain temps. En attendant, le bassin de rétention est là et il fonctionne. La Ville d'Antibes n'a payé que 60 % de son prix, puisqu'elle a retenu les indemnités de retard. L'expert dira la part qu'il y aura à trouver d'un côté et de l'autre. S'il y a une mauvaise évaluation de Canal de Provence, la Ville se retournera vers le Canal de Provence.

Je ne vois pas pourquoi on paierait pour l'erreur des uns ou pour l'erreur des autres. Dans ce contexte, vous avez un bassin de rétention qui fonctionne et un contentieux avec la Ville, qui a appliqué exactement ce qu'il y avait dans le cahier des charges, c'est-à-dire les indemnités et les pénalités de retard.

Sur la prestation du nettoyage des voies, c'est la même société. Il y a des critères. Le critère pour nettoyer, c'est que, d'abord – pardon, excusez-moi de rappeler ça -, ce soit propre. Je me réjouis d'ailleurs que l'ensemble des moyens qui ont été dévolus dans le service public, et par cette aide ponctuelle saisonnière du service privé, fasse qu'aujourd'hui on a quand même beaucoup moins de récriminations de nos concitoyens vis-à-vis de la propreté de la Ville, et en particulier de la station de Juan-les-Pins. Je resterai très vigilant sur ce point, et très vigilant aussi sur la qualité des prestations qui sont fournies.

Après, vous dire, Madame MURATORE, est-ce que c'est de l'eau qui vient de la station d'épuration ou est-ce que c'est de l'eau qui vient du robinet ou de la bombonne ? Franchement, je n'en sais rien, voilà. Et comme effectivement il n'y a pas de produits toxiques qui sont utilisés, mais ce qui est nettoyé sur un trottoir, c'est un peu idiot, si je peux me permettre, d'essayer de nettoyer avec une eau « sanitaire » parfaite, alors qu'on sait quand même que ce qu'on enlève sur le trottoir n'est pas « sanitaire » parfait.

Donc, quand on nettoie une rue, qu'on le fasse avec une eau potable ou avec une eau non potable, à mes yeux, ça n'a pas beaucoup d'intérêt. Parce que dès l'instant où l'eau touche le trottoir, elle devient évidemment non potable.

Sur les prestations, elles sont sur l'appel d'offres. Elles sont sur la même société et elles sont avec des prestations variables, qui, désormais, sont étalées toute l'année, chaque fois qu'il y a besoin d'un renfort des équipes, soit parce que le matériel n'est pas le matériel qu'on possède à la Ville d'Antibes, soit parce qu'il y a besoin d'un renfort spécifique. Donc, on est sur ce sujet, ni plus ni moins qu'avec un renforcement global de l'option propriété de la Ville, qui est une des priorités de la Municipalité.

Sur le litige avec Vert Marine, vous le connaissez. Au fond, vous devriez être contents, puisque vous trouviez que, quand on avait la délégation de service public, ce n'était pas bien. On est revenus en régie, vous trouvez encore que ce n'est pas bien.

Je dis simplement que, lorsqu'on le gère en régie, ça coûte 700 000 euros par an, et quand il était géré par le service public, c'était 440 000 euros. Donc, peut-être que 260 000 euros, ça n'a pas d'importance à vos yeux, mais, à mes yeux, ça en a. Effectivement, il y avait une économie de la part de la Ville. Ensuite, il y a un deuxième problème : vous oubliez qu'AzurArena n'abrite pas que le basket. Il habite le Pôle France de trampoline, il habite aussi le dojo et les arts martiaux.

Et donc, il y a 400 utilisateurs par jour. C'est un véritable outil de service public. Il se trouve qu'il y a une équipe professionnelle qui joue à l'intérieur. Je rappelle que cette équipe professionnelle reverse à la Ville 150 000 euros, ce qui est un des loyers les plus élevés de toute la profession basket, pour pouvoir jouer dans la salle.

Ensuite, s'il y a des prestations ultérieures, il y avait des prestations ultérieures quand il y avait un service privé. Aujourd'hui, effectivement, il n'y a pas de prestations extérieures, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de showbiz ni de spectacle. On peut poser 5 minutes et se poser la question de savoir si, finalement, les spectacles qui se font à Anthéa ne sont pas suffisants et s'il ne faut pas développer autre chose ailleurs.

En tout cas, aujourd'hui, personne n'est chez lui ; c'est la Ville d'Antibes qui est chez elle. Et en délégation de service public, on délègue le service, on ne délègue pas le bâtiment.

Donc, ça veut dire que, de toute façon, AzurArena a toujours appartenu à la Ville d'Antibes. Et je rappelle au passage qu'il n'y a pas que le basket et qu'il y a quand même deux grandes activités et 400 personnes qui le fréquentent tous les jours.

Sur l'occupation Eilenroc, vous avez raison de me poser la question. J'étais vigilant sur ce point. La Villa ne sera fermée que 2,5 jours, pour effectuer les prestations habituelles et le sentier du littoral ne sera fermé que le soir de la manifestation, comme on le fait pour toutes les manifestations qui se déroulent à Eilenroc, pour des problèmes de sécurité qui paraissent évidents.

Le coût effectivement, pour les 3 jours, c'est 600 000 euros. Pendant le reste du temps, tout est facturé pour que les personnes qui vont y faire la manifestation puissent y pénétrer. Mais chaque fois, le service leur est loué.

Effectivement, là aussi, Madame DUMAS, je me réjouis si vous trouvez d'autres sociétés qui veulent bien louer Eilenroc à 200 000 euros par jour, je suis preneur, tout en conservant quand même ce lieu ouvert au public. Et donc, en dehors des 3 jours totalement facturés, et de la soirée pendant laquelle on fermera le sentier littoral pour des raisons de sécurité, Eilenroc continuera à être totalement ouverte au public.

J'espère que je vous ai donné des explications suffisantes, mais je vous adresserai des courriers pour vous apporter les précisions supplémentaires si vous les souhaitez.

Comme c'est une information et un compte rendu, il n'y a pas de vote.

### **00-3 - PERSONNEL - EMPLOIS PERMANENTS - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS PERMANENTS - APPROBATION**

**M. LEONETTI** : Vous connaissez le système. Il y a des emplois qui sont ouverts. Cela ne veut pas dire qu'ils sont pourvus, mais ça évite, à chaque fois qu'on pourvoit un poste à un endroit particulier, de passer une délibération en Conseil municipal.

Personne n'est contre, pas d'abstention.

Adopté à l'unanimité.

### **00-4 - PERSONNEL - AVANCEMENTS DE GRADE - DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION**

**M. LEONETTI** : C'est l'application des règles et de la loi.

Personne n'est contre, pas d'abstention.

Adopté à l'unanimité.

### **00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - INGÉNIEURS EN CHEF HORS CLASSE ET INGÉNIEURS HORS CLASSE - ÉCHELON SPÉCIAL - TAUX D'AVANCEMENT**

**M. LEONETTI** : C'est une modification concernant cette classe d'emploi.

Personne n'est contre ni ne s'abstient.

Adopté à l'unanimité.

### **00-6 - PERSONNEL - MUTUALISATION VILLE D'ANTIBES/CASA - DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI** : Vous le savez, pendant longtemps, la Direction de la Communication de la Ville d'Antibes a effectué des prestations pour la CASA. Je n'ai pas choisi d'avoir une Direction de la Communication à la Communauté d'agglomération, par mesure d'économie. Je n'ai pas choisi non plus d'avoir un Cabinet à la CASA. C'est aussi un choix, à la fois politique et d'économie.

Donc, la CASA fonctionne comme une administration. Elle a besoin de communiquer. Et donc, quand on a vu que les prestations étaient en partie faites gratuitement par la Ville d'Antibes à la CASA, j'ai pensé, à juste titre, qu'il paraissait logique de mutualiser ces postes et de faire en sorte que la Communauté d'agglomération ait un poste qu'elle rémunérerait à 50 % et la Ville d'Antibes à 50 %. Pour des raisons purement administratives, le poste doit partir à la CASA puis ensuite être remis à la disposition, partiellement, de la Ville d'Antibes.

Je le dis très clairement, je sais que ce genre de choses peut inquiéter les uns ou les autres, mais, oui, je vais continuer à faire de la mutualisation, parce que ce sont des économies. Je l'ai dit tout à l'heure en réunion de majorité : il n'est pas logique qu'il y ait un service contentieux qui s'occupe du contentieux de la Ville et un service contentieux qui s'occupe du contentieux de la CASA. On peut mutualiser ces services et faire en sorte que le service contentieux Ville-CASA soit un organisme juridique qui aide la Ville dans les contentieux qu'elle peut voir en matière d'urbanisme, en matière de marchés, et qui, pour autant, ne soit pas scindé en deux endroits. Voilà l'esprit de la loi.

Je rappelle que c'est la loi. Je rappelle que c'est possible. Et je rappelle que, quand on veut faire des économies, le mieux, plutôt que de supprimer des postes, c'est de mutualiser les moyens.

Intervention de la Gauche Unie Solidaire et Écologique.

**Mme MURATORE** : Merci. Difficile de comprendre la stratégie de la Commune et de la CASA en matière de communication.

Le 11 avril, en Conseil communautaire, vous proposiez la création d'un emploi de Directeur de la Communication à la CASA. Nous avons bien compris que cet emploi serait occupé par l'actuel Directeur de la Communication de la Ville d'Antibes.

Aujourd'hui, vous nous proposez de mutualiser un mi-temps de cet emploi de directeur de la Communication. Donc, le Directeur de la Communication de la Ville d'Antibes mutualisé avec la CASA au mois d'avril reviendrait à mi-temps à la Ville. À noter que, depuis, l'emploi est toujours dans l'organigramme de la Ville.

Le schéma de mutualisation présenté au Conseil municipal et en Conseil communautaire n'aborde pas la Communication. S'agit-il de la mise en commun d'un agent, d'une réorganisation des services de la Ville et de la CASA ?

Dans ce dossier mutualisation, il y a toujours une confusion - ou, tout au moins, ce n'est pas clair - entre ce qui relève d'une mutualisation pour le fonctionnement de la technostructure – la CASA en tant que telle – et ce qui relève de l'aide apportée aux communes membres de l'Établissement public. Dans le cas présent, ce n'est pas clair. La mutualisation du directeur de la Communication est-elle destinée à la communication de l'Établissement public ou à disposition de l'ensemble des communes membres ?

Pour nous, une réelle mutualisation doit apporter une aide et des services à l'ensemble des communes de la CASA, et non pas seulement transférer des emplois de la Ville d'Antibes à la CASA ou vice versa. Merci.

**M. LEONETTI** : Je rappelle quand même que cela fait partie d'une loi qui a été votée par le gouvernement socialiste, la mutualisation ; au passage. Vous devriez savoir que si ce n'est pas clair, ce n'est peut-être pas la faute exactement de ceux qui l'appliquent, mais de ceux qui l'ont votée.

Le deuxième point, c'est que, dans mon esprit, c'est tout à fait clair. Lorsqu'on fait un cahier, qui dit « voilà toutes les manifestations qui vont se dérouler dans la Communauté d'agglomération, entre le mois d'avril et le mois de septembre », et qu'à l'intérieur on y inclut bien sûr la Biennale de la Céramique de Vallauris, la Fête de la Violette à Tourrettes-sur-Loup, ou bien à Biot Les Nuits Musicales, on rend service à chaque commune. Et à ce moment-là, je voudrais bien qu'on m'explique pourquoi ce serait le Directeur de la Communication de la Ville d'Antibes qui organiserait ça.

Donc, il y a un moment où, quand on publie les chiffres de Sophia-Antipolis et qu'on fait une conférence de presse, il y a un Directeur de la Communication qui convoque la presse, qui fait un dossier de presse et qui communique sur l'ensemble des résultats de Sophia-Antipolis. Là aussi, c'est pour toutes les villes de la Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis.

Et puis, quand une communication qui se fait dans d'autres domaines, la Ville d'Antibes par exemple, elle se fait à partir du directeur de la Ville d'Antibes. La mutualisation des moyens, c'est effectivement qu'on rende service à tout le monde et à chacun. C'est donc ça, l'esprit de la mutualisation. La compétence tourisme – vous le savez, vous siégez à la Communauté d'agglomération – est désormais une compétence communautaire. Ça veut dire que, demain, on va faire la promotion du tourisme sur le territoire de la CASA. Ça veut dire que Gourdon, un des plus beaux villages de France, va être promu par une stratégie de communication de la Communauté d'agglomération. Et ça veut dire que le Festival du Jazz va être promu par la même communication et par le même organisme de communication.

Donc, ce n'est pas tout à fait illogique que, compte tenu des compétences transférées, à un moment donné, la Communication (et je rappelle que la Ville d'Antibes, elle n'a pas un caractère très politique) puisse se faire à partir d'une mutualisation des moyens. Et l'ensemble des maires, bien entendu, à partir des manifestations qui existent, et dont je rappelle que les manifestations ne sont pas communautarisées. D'ailleurs, que le Festival du Jazz reste à Antibes, que la Biennale de la Céramique reste à Vallauris, que la Fête des Verriers reste à Biot, etc.

Tout ça, en communication, en valorisation, sera pris en charge par la Communauté d'agglomération dans une cohérence, dans une coordination et dans une valorisation. Donc, effectivement, on ne scinde pas les services en petits morceaux et on essaie d'avoir une mutualisation des moyens pour une meilleure coordination.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Six.

Adopté à l'**unanimité des suffrages exprimés** (6 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY).

Que les socialistes s'abstiennent sur une délibération qui concerne un texte qu'ils ont promu et dont on a quand même souligné le caractère particulièrement flou, cela me paraît assez curieux. Mais, enfin, on n'est pas à une incohérence près.

#### **00-7 - PERSONNEL - FORMATION - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE CNFPT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI** : Personne n'est contre ni ne s'abstient. La délibération est adoptée.

Adopté à l'**unanimité**.

#### **00-8 - PLAGES ARTIFICIELLES DE JUAN-LES-PINS - DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE L'ÉTAT À LA COMMUNE D'ANTIBES-JUAN-LES-PINS - APPROBATION**

**M. LEONETTI** : Vous me permettrez de rappeler la situation sur les plages artificielles, qui sont les plages de l'ouest de la Ville d'Antibes. Ces plages, si je les résume, dans les épisodes suivants.

D'abord, la Ville lance une délégation de service public, après avoir obtenu des services de l'État et des services de l'Architecte des Bâtiments de France la validation, lance une délégation de service public. Cette délégation de service public, dans un premier temps, Monsieur le Sous-préfet, au Palais des Congrès de Juan-les-Pins et devant l'ensemble des professionnels du tourisme, annonce que le décret plage va être modifié.

Je pose la question au gouvernement. Le gouvernement dit qu'en effet il va y avoir des modifications du décret plage. Nous décidons donc, en Conseil municipal, de suspendre la délégation de service public, pour la bonne et simple raison c'est qu'une délégation de service public, elle a un cahier des charges. Et le cahier des charges est basé sur un décret. Et si le décret plage change, bien entendu, le cahier des charges va changer.

Dans ce contexte, 15 jours après, le même ministre dit que le décret plage ne changera pas. Donc, à ce moment-là, le Préfet confirme que le décret plage ne changera pas et il nous faut donc relancer une délégation de service public.

Nous avons profité de ce temps pour se rapprocher, bien sûr des services de l'État, bien sûr des services de l'Architecte des Bâtiments de France et des sites, et bien sûr de l'ensemble des syndicats de plagistes. Il se trouve qu'ils nous ont proposé un certain nombre de modifications et que ces modifications vont dans le sens de l'intérêt général et de chaque partie. Les uns et les autres souhaitent qu'au lieu d'avoir plus de plages à l'année, plus d'exploitations à l'année, il y ait plus d'exploitations saisonnières, considérant que la saisonnalité de l'activité des plages est un élément fort et qu'il valait mieux garder quatre plages à l'année et le reste des plages en saison.

Le deuxième élément, c'est que nous avons constaté que si on impose à chaque saisonnier de se mettre en conformité avec la législation en matière de handicap - ce qui est obligatoire -, ils auraient des frais tels que leur exploitation n'est pas rentable, puisqu'ils doivent enlever l'ensemble de leur établissement pendant la période hivernale.

Je sais bien que, dans certains cas, le roi d'Arabie Saoudite, lui, peut faire un ascenseur qui descend sur la plage lorsque l'État le lui autorise. Mais dans le contexte dans lequel nous étions, nous allions vers une difficulté particulière, et surtout, une rentabilité incertaine.

C'est la raison pour laquelle nous avons envisagé un cheminement qui permette aux personnes en situation de handicap d'accéder à toute la plage. Et donc cette situation-là se répercutera financièrement sur les plagistes futurs, mais ne sera pas un obstacle à l'exploitation saisonnière.

C'est donc dans cette procédure consensuelle, validée par l'Union des professionnels de l'hôtellerie et du tourisme, validée par le syndicat des plagistes, validée par l'Architecte des Bâtiments de France, validée par les services de l'État, que nous redemandons à l'Etat, très humblement, qu'il veuille bien nous accorder son autorisation d'exploitation. Et ensuite, nous lancerons évidemment une délégation de service public.

Je regrette le retard qui a été apporté à ce dossier, mais, comme vous pouvez le constater, j'ai encore la faiblesse de croire à la parole de l'État. Et donc, lorsque l'État affirme quelque chose et que le ministre répond à un parlementaire avec une question au gouvernement étayée, je pensais qu'il s'était renseigné pour savoir si son ministre de tutelle était en accord avec lui-même ou si c'est une seule impression de son état d'âme. Voilà pourquoi nous nous trouvons dans cette situation.

Ça veut dire qu'on repart à zéro, mais allez ! il faut toujours considérer les choses d'un bon côté. Alors que l'ensemble des syndicats d'hôtellerie, de restauration et plagistes était très réticent vis-à-vis du projet antérieur, sur ce projet, ils nous ont donné leur accord. On a donc l'accord des « utilisateurs », des services de l'État et des services de l'Architecte des Bâtiments de France.

Voilà pourquoi ces délibérations vont vous proposer, sur la 8, la demande d'attribution de la concession de l'État, sur la 9, le choix du mode de gestion ; et c'est une délégation de service public. Je rappelle que c'est un contentieux ancien de la Ville d'Antibes, qui a abouti à un décret qui dit que c'est la procédure à utiliser.

Et puis enfin, sur « maintien sur les plages des établissements démontables et transportables, demande d'agrément préfectoral », c'est pour effectivement pouvoir avancer dans le dossier des plages démontables et transportables, puisque nous avons désormais un grand nombre d'établissements qui seront saisonniers.

Voilà ce que je voulais porter à votre connaissance. Et avant de le porter totalement à votre connaissance, c'est Cathou (Madame LEFLOCH) qui va nous présenter le projet architectural.

**Mme LEFLOCH** : Merci. Je vais donc vous présenter les grandes lignes du projet de concession, même si Monsieur le Maire a déjà résumé assez largement les grands axes.

La Commune était titulaire de la concession des plages artificielles depuis 1985. C'était une concession qui avait une durée de 30 ans, et qui est arrivée à échéance l'année passée, en 2015. Comme vous l'avez bien dit, la Commune avait anticipé ce terme et sollicité l'attribution d'une nouvelle concession, et lancé en parallèle les procédures de DSP pour l'attribution des lots constitutifs de cette future concession.

Les incertitudes liées au décret plage vous ont conduits à suspendre les procédures. Et depuis l'année dernière et la clarification du cadre réglementaire, les services ont retravaillé à l'élaboration d'un projet sur la base du décret qui n'est pas modifié.

La Commune va donc solliciter l'attribution d'une nouvelle concession, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le temps de faire aboutir les différentes procédures administratives et de réaliser d'importants travaux, que l'on va développer un peu plus loin. Et la concession sera sollicitée pour une durée de 12 ans, qui est le maximum autorisé par le décret plage. Le périmètre reste identique. La concession va du ponton Courbet à la limite de commune avec Vallauris Golfe-Juan, soit environ 1 800 mètres de linéaire.

Aujourd'hui, nous avons 22 lots pour 21 établissements répartis en deux grandes zones. Nous avons 10 établissements sur la zone Courbet, qui est la zone en bleu ; ensuite, la grande plage publique, avec la base de voile, et de l'autre côté de l'épi Lutétia, on est sur la zone Lutétia, où on a 11 établissements jusqu'à l'épi numéro 4.



Au-delà, on est sur de la plage publique, à l'exception du centre loisirs jeunes, qui accueille les centres de loisirs de la commune.

Dans ce secteur, il y a eu, dans le cadre de la précédente concession, trois établissements, qui ont tous cessé leur activité ces dernières années, parce qu'ils n'étaient pas viables économiquement.

Aujourd'hui, les lots de plage sont très hétérogènes, puisque le plus petit fait 239 mètres carrés. Il est sur la zone Courbet. Le plus grand fait 2 015 mètres carrés. Il est sur la zone Lutétia, c'est Bijou Plage. Tous ces établissements sont depuis le 24 juillet 2015 occupants sans droit ni titre du domaine public maritime. Ils relèvent donc directement sur le plan domanial des services de l'État.

Pour élaborer notre projet, nous avons dû tenir compte de certaines contraintes, et notamment de contraintes administratives, puisque les procédures d'attribution de concession et de délégation de service public sont des procédures qui sont longues, qui durent entre 12 et 15 mois, ce qui impose de délibérer dès aujourd'hui pour un démarrage de la concession au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les travaux seront prévus à l'intersaison 2017-2018, avec d'une part la démolition de tous les établissements de plage, plus la base de voile, après dépose de tous les réseaux. On va ensuite procéder à la réfection des murs, sur lesquels s'appuient aujourd'hui les établissements. Il y aura une extension du réseau d'assainissement. Ensuite, on va ré-ensabler toutes les parties sur lesquelles il y a eu les travaux.

La plage sera complètement libre pour la saison 2018. Il n'y aura pas d'établissement. Durant cette année 2018, les délégataires qui seront connus en fin d'année 2017 auront déposé leur permis de construire. Là aussi, c'est une instruction qui est longue, qui dure environ huit mois, avec les délais de recours. Et donc, les nouveaux établissements seront mis en service à partir de 2019, le démarrage de la concession, pour que les investissements soient amortis sur la durée totale de la concession, soit 12 ans.

On a dû également tenir compte des contraintes d'aménagement, puisque le décret plage, vous le savez, impose que les établissements soient complètement démontables. Le décret impose aussi un maximum de 50 % de linéaire et de surface exploitée sur le total de la concession. On est sur des plages artificielles.

On a vu que les établissements qui se trouvaient à l'ouest de l'épi n° 4 n'étaient pas viables économiquement, donc on ne les a pas réintégrés dans le cadre de la nouvelle concession.

Les futurs établissements seront concentrés comme aujourd'hui entre le ponton Courbet et l'épi n° 4, à l'exclusion de la zone située en face de la Villa El Djézaïr. C'est une exigence de l'Architecte des Bâtiments de France, qui a imposé qu'il n'y ait pas d'établissement devant la Villa pour en dégager la vue. Les établissements seront accessibles aux personnes à mobilité réduite, Monsieur le Maire l'a précisé.

L'ABF a exigé également des règles de transparence pour les établissements qui seront maintenus à l'année. Il a imposé la règle des « trois tiers » pour ces établissements, avec un tiers de bâti, qui sera opaque, avec les sanitaires, les locaux de cuisine et de stockage, un tiers de terrasse couverte pour de la restauration, mais qui sera transparente, et un tiers de terrasse complètement découverte.

Sur la base de ces contraintes, nous avons travaillé avec l'Architecte des Bâtiments de France, la Direction départementale des territoires et de la mer et les représentants de la profession. Tout le monde a approuvé ce plan masse, qui prévoit 12 établissements, dont 4 établissements annuels, qui seront donc implantés en permanence sur la plage. Ils seront démontables mais non démontés.

C'est le décret plage qui l'autorise pour les communes qui remplissent plusieurs conditions. C'est le cas pour la Ville d'Antibes. Il faut être classé station de tourisme, disposer d'un office de tourisme 1<sup>ère</sup> catégorie, et justifier de l'ouverture entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 mars de plus de 200 chambres d'hôtel classées. C'est donc largement le cas.

En parallèle du dossier de concession, la Commune réclamera auprès du Préfet un agrément, qui lui permet d'autoriser le maintien de ces établissements, qui devraient normalement être démontés entre le 15 octobre et le 15 avril.

Les bâtiments feront environ 300 m<sup>2</sup>, dont 106 m<sup>2</sup> de terrasse. Ils seront donc construits sur pilotis pour les protéger des coups de mer. Ils seront implantés au niveau de la voirie et accessibles de plain-pied depuis le trottoir.

Les établissements saisonniers : il y en aura 8, sur des lots de 675 mètres carrés. Ils seront ouverts et exploités uniquement pendant six mois, du 15 avril au 15 octobre. Ils seront retirés de la plage à chaque intersaison. Les bâtis font 108 m<sup>2</sup>, avec 36 m<sup>2</sup> de terrasse. Cette terrasse sera rabattable, pour protéger d'éventuels coups de mer. Même si, en cette période, ils sont plus rares, il peut y en avoir. Ces établissements, qui seront au niveau de la plage, seront accessibles par des rampes, qui seront installées par la Commune.

Au niveau des caractéristiques de la concession, sur les taux d'occupation, on voit qu'en linéaire, on a donc un taux d'occupation de 31 %, qui comprend les 12 établissements balnéaires, le centre de loisirs, la base nautique et les 3 lots d'activités nautiques. La superficie occupée est de 28,3 %. On est largement en dessous des 50 % que nous impose le décret.

Par rapport à la situation de la concession précédente, où on était à 48 % de linéaire occupé, la différence vient de trois facteurs :

- les trois établissements de l'ouest qui sont démolis, qui ne sont pas viables, que l'on n'a pas réintégré dans le cadre de la nouvelle concession ;
- la nouvelle plage publique en face de la Villa El Djézaïr ;
- les parties publiques qui sont devant les rampes d'accès aux saisonniers.

Donc, on voit bien sur le plan. Sur la zone Courbet, on a 5 établissements, 2 annuels et 3 saisonniers. On conserve la plage publique dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui, la base nautique. De l'autre côté, sur la zone Courbet, on a notre premier saisonnier, la nouvelle plage publique en face de la Villa El Djézaïr et les 6 établissements (4 établissements saisonniers et 2 établissements annuels). Au-delà, c'est public et on conserve le CLJ (Centre Loisirs Jeunes).

Sur les schémas de principe des établissements, je vous l'ai dit, la règle des « trois tiers » pour les établissements annuels : un tiers de bâti fermé pour les cuisines, un tiers de restauration couverte, qui sera un volume transparent, et un tiers de terrasse ouverte. Pour les établissements saisonniers, ce sont des petits modules. Les bâtiments font 108 mètres carrés, avec des cuisines, de la restauration couverte et une partie de terrasse découverte.

Au niveau des plans masse, on voit sur la zone Courbet, en version été, nos 5 établissements, avec les 2 établissements annuels de part et d'autre de l'épi, les rampes d'accès qui sont en violet. En configuration hiver, on n'a plus que nos 2 établissements annuels. Le reste de la plage devient libre d'occupation. Les rampes d'accès sont non démontées. Elles permettent l'accès à la plage durant la période hivernale à tout le public.

Pour Lutétia, c'est le même principe. En configuration été, on a nos 7 établissements, avec les 2 établissements annuels qui sont mitoyens. En configuration hiver, on n'a plus que nos deux établissements annuels et tout le reste de la plage est public, avec les rampes qui sont maintenues pour l'accès au public.

En termes d'impact environnemental et visuel, aujourd'hui, entre les zones Courbet et les zones Lutétia, on a 660 mètres linéaires bâtis en permanence. Là, pendant six mois de l'année, on n'aura plus que 140 mètres de bâti sur les 1 800 mètres que compte la concession.

Voilà pour les grandes lignes du projet.

**M. LEONETTI** : Très bien. Alors, il y a plusieurs interventions. Il y en a une du Front de Gauche sur les trois. Est-ce que vous acceptez de les regrouper ? Voilà. Pour la Gauche Unie aussi, et je pense que pour le Front National aussi. Je donne la parole au Rassemblement Bleu Marine, puis à la Gauche Unie et Solidaire, puis le Front de Gauche. Ensuite, on votera les délibérations les unes après les autres.

**M. CORNEC** : Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour.

Le décret plage date du 26 mai 2006. Ses préconisations sont intéressantes. Nous vous en avons déjà parlé. Mais ce décret plage souffre, comme toute loi socialiste, d'un dogmatisme mortifère, d'une absence de prise en charge des spécificités régionales, qui le rendent inapplicable sur la Côte d'Azur et sur les plages de Corse.

Appliqué tel quel, il imposerait la destruction d'ouvrages bétonnés qui ont contribué fortement à l'attractivité et au tourisme de ces régions, à la bande littorale étroite et propice aux activités de plage autant qu'à la restauration et à certaines activités nocturnes.

L'occupation du domaine public maritime de la région PACA est le résultat d'une cohabitation harmonieuse entre le farniente et toutes ces activités de restauration, de loisirs, et il est surtout le fruit du temps historique. Pour le socialisme, nous savons depuis longtemps que les ennemis sont l'histoire et la nature, dont fait pourtant partie l'activité touristique. Mais pour vous qui n'êtes pas en principe soumis au dogme visant à réécrire l'histoire et à corriger la nature, nous aurions espéré mieux que cet attentisme depuis mai 2006.

Depuis ce décret irréaliste, vous avez fait l'autruche, espérant par je ne sais quel miracle une réécriture du dogme, réécriture qui ne viendra jamais, soyez-en persuadés. Il aurait pourtant été opportun de réclamer des exploitants de plage d'Antibes-Juan-les-Pins qu'ils cessent l'extension continue de leur bétonnage, qu'ils assurent le désenclavement des parcelles exploitées, afin de restituer l'accès des promeneurs à la mer, qu'ils libèrent la vue depuis la promenade, qu'ils cessent totalement les nuisances, à base de bruits nocturnes, odeurs et pressions contre les promeneurs osant pénétrer dans les seuls trois mètres de rivage qui devraient leur être réservés.

En matière économique, il aurait été facile de les obliger à respecter le cahier des charges imposé par les concessions, ainsi que la législation sur le travail. Mais par clientélisme et tout en sachant que plus de la moitié de cette commune, des plages au port, en passant par l'hôtellerie et la restauration, vit du travail au noir, vous ne l'avez pas fait.

Aujourd'hui se pose le problème de la destruction d'ouvrages, dont certains, comme le restaurant Bijou Plage – à tout hasard -, nous paraissent plus historiques que El Djézaïr. Malgré la beauté touristique d'El Djézaïr, on préfère Bijou Plage. Et ceci risque de fragiliser l'activité touristique de toute la commune, déjà bien fragilisée par la politique gauchiste.

Voilà pourquoi nous vous recommandons, après avoir patienté 11 ans, de patienter encore un an, jusqu'à la remise en cause du décret plage et la mise en œuvre d'une politique plus patriote et plus respectueuse du tourisme.

Que se passera-t-il au 1<sup>er</sup> janvier 2019, date de la nouvelle concession demandée ? Et autre question, depuis la fin de la concession, à combien se monte le manque à gagner pour la commune, qui ne perçoit plus les redevances des concessions de plage ?

Nous réclamons donc une étude d'impact économique de l'application de ce décret plage, qui va réduire par cinq les mètres linéaires d'exploitation des plages, parce que nous venons d'apprendre que les 660 mètres linéaires vont passer à 140 mètres de bâti, soit une réduction quasiment de cinq. Le taux d'occupation passera à 31 %. On peut estimer qu'il est actuellement de 50 à 60 %, donc une réduction de deux. Cette étude d'impact économique nous paraît absolument indispensable pour l'avenir du tourisme à Antibes-Juan-les-Pins.

Présageant de ses résultats catastrophiques pour l'activité touristique et pour l'emploi, nous nous abstenons donc d'approuver ce projet de concession et de mise en conformité avec la loi littoral.

**M. LEONETTI** : Je ne suis pas étonné que vous finissiez par une abstention, tant les propos que vous avez tenus sont contradictoires et à la limite incohérents. Vous vous insurgez contre l'idée qu'il y a un décret plage autoritaire qui impose une diminution de l'activité des exploitants.

Et en même temps, vous vous insurgez contre le fait qu'on les ait maintenus jusqu'à présent dans une situation, dont je rappelle simplement qu'ils avaient un contrat et que le Maire doit respecter le contrat.

Le contrat était peut-être long, il était peut-être abusivement long. En tout cas, il était de 30 ans. Il n'était pas illogique d'attendre la fin du contrat. Donc, à la fois vous dites...

Effectivement, moi, je n'ai pas envie de réécrire l'histoire, mais m'accuser de clientélisme vis-à-vis des plagistes, alors que c'est la Ville d'Antibes qui a porté le contentieux, sur le fait que ce n'était pas une exploitation normale sur le domaine public, sur le fait que les baux commerciaux n'existaient pas, sur le fait enfin que c'était une délégation de service public, que la jurisprudence « Plage Joseph - Juan-les-Pins » est la jurisprudence qui gère aujourd'hui la décision en Conseil d'État qui dit que c'est des délégations de service public, franchement, si j'avais voulu m'attirer l'électorat des plagistes, je m'y serais probablement pris autrement.

En ce qui concerne le respect de la loi, c'est qu'il y a des contrats qui terminaient à une date. Que ces contrats terminant à une date, nous avons lancé la délégation de service public. Là aussi, c'est assez contradictoire de dire : vous auriez dû obliger les plagistes à déménager. Comment ? En faisant un contentieux ? Alors que, eux, avaient un droit à l'exploitation jusqu'en 2015 ?

En même temps, vous dites, ce n'est pas normal qu'on n'ait pas l'accès aux plages publiques. Je peux l'entendre. En même temps, on passe de 50 à 30 %, donc ça veut dire qu'on augmente l'accès aux plages publiques. En même temps, vous dites, c'est insupportable de diminuer l'activité économique, et vous devriez, vous, vous battre, parce que vous n'êtes pas socialistes – ce en quoi je vous approuve – pour faire en sorte que, effectivement, il y ait plus d'activité économique.

Il y a quand même, dans les propos que vous tenez, si vous regardez l'attitude que nous avons, est une attitude à la fois respectueuse du droit. Pardon de rappeler qu'on ne veut pas faire l'histoire, mais, dans ce domaine, on a fait le droit. C'est la Ville d'Antibes qui a fait le droit. Elle s'est opposée au Préfet. Elle s'est opposée aux plagistes. Elle s'est opposée au gouvernement, pour dire : c'est une délégation de service public. Et elle a eu raison au bout de sept ans de contentieux.

Je me permets de le rappeler. C'est vérifiable. Vous pouvez demander à qui que ce soit. Je peux vous remettre les papiers du Préfet de l'époque qui me disait non, et les papiers des plagistes, qui réclamaient un bail commercial sur le domaine public maritime. Donc de toute évidence, celui qui a dit le droit et qui l'a fait, à défaut de l'histoire – restons modestes –, c'est quand même la Ville d'Antibes. Elle l'a fait en respectant le droit.

Ensuite, elle a respecté le droit parce qu'elle a attendu 2015. Ensuite, non seulement elle respecte le droit, mais elle a obtenu le consensus. Ah, c'est embêtant, le consensus. C'est terrible quand même que le Maire d'Antibes obtienne l'accord des plagistes, l'accord de l'ensemble de la population qui dit – je vous donnerai les papiers qui permettront de dire que les plagistes sont d'accord, voilà....

**M. CORNEC** : Ils ont voté ?

**M. LEONETTI** : Oui, ils ont voté. Ils ont eu une réunion. Ils ont voté, ils ont approuvé l'implantation. L'Architecte de Bâtiments de France et, en même temps, les services de l'État. Donc, il y a un moment où, peut-être, quand même, il faut se dire que, quand tout le monde est d'accord, on n'est pas obligé d'être en total désaccord. Effectivement, il y aura plus de plages publiques. Effectivement, il y aura une activité économique qui sera recentrée sur des plages à l'année. Comme la Ville d'Antibes est ville touristique, le démontable n'est pas obligatoirement démontable chaque année. Ça, c'est un élément que possède la Ville d'Antibes que d'autres ne possèdent pas.

Enfin, vous l'avez vu, il y a une étude qui montre que, économiquement, la situation tient. Pourquoi elle ne tenait pas sur les plages saisonnières ? À cause des contraintes que nous avons évoquées. Ces contraintes, nous allons les prendre en charge de manière globale. Au fond, on est gagnants-gagnants. Une personne en situation de handicap, il vaudrait mieux qu'elle ait accès à toutes les plages, et pas uniquement aux plages privées. On a une plage « Handi » sur Antibes-Juan-les-Pins, mais si on avait un accès pour des personnes qui ont un handicap plus léger et qui leur permette d'accéder à la plage, c'est plutôt une bonne chose. Donc, il y a des travaux à faire, et donc on lance la délégation de service public.

Qu'est-ce qui se passe pendant ce temps-là ? Pendant ce temps-là, si l'État faisait son travail et s'il allait au bout de sa logique, il fermerait les plages. Mais comme l'État est assez fort en paroles, mais assez faible en actions, il laisse et il attend. Et donc, ce n'est pas moi qui suis dans l'attentisme. C'est l'État qui est dans l'attentisme.

Je ne peux pas faire autre chose que de relancer une délégation de service public, parce que je suis respectueux du droit et que ce droit, c'est un peu la Ville d'Antibes qui l'a initié au travers du contentieux de la plage « Joseph » en termes de Conseil d'État.

Maintenant, la dernière incohérence, c'est que vous me dites : qu'est-ce que vous attendez, et puis, dans une phrase, vous m'avez dit : « attendez un an de plus les modifications du décret plage ». Alors, ça, c'est génial ! Je suis trop lent ou trop rapide. Je suis dans le temps de la loi. Le temps de la loi d'aujourd'hui, c'est ce temps-là. Au fond, on peut me poser la question : qu'est-ce que je changerais si j'en avais le pouvoir sur le décret plage ? Je dirais que, au lieu de faire du 50 % sur des plages artificielles, je ferais du 80% - 20 % sur l'ensemble du littoral. Ça permettrait aux maires de choisir à quel endroit la plage est publique, à quel endroit la plage est privée, ce qui est quand même une bonne gestion.

C'est mieux de le décider de la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins plutôt que de Paris. Aujourd'hui, vous voyez bien que, sur ce 50 % autorisés, les plagistes sont d'accord pour n'en exploiter que 30 %. Ce n'est pas tout de dire quelle est l'exploitation, il faut encore qu'elle soit rentable. Et donc, je préférerais qu'il y ait du 50 % sur les plages naturelles, qui sont à l'intérieur de la Ville de Juan-les-Pins, plutôt qu'on m'autorise du 50 % dans une zone dans laquelle l'activité économique et commerciale est affaiblie. Voilà.

Donc, il y a quelques petites contradictions dans les propos que vous avez tenus. Et je note que l'abstention, c'est encore une bonne façon de critiquer sans décider.

Madame MURATORE, Monsieur AUBRY.

**M. AUBRY** : Monsieur le Maire, chers collègues.

Sur la demande d'attribution de la concession de l'État à la commune d'Antibes-Juan-les-Pins, nous constatons une extension moins importante des plages dites privées, environ 30 %, que la situation présente. Ce qui nous paraît plus raisonnable et correspond à notre position réitérée depuis le début de notre premier mandat.

L'application du décret plage est une bonne chose, notamment quant au principe essentiel de « démontabilité » des installations. Nous n'ignorons pas que ces établissements balnéaires répondent à la demande d'une partie des touristes, qu'ils créent des emplois – certes précaires -, participent à l'économie de la station de Juan-les-Pins, et dernier point – loin d'être négligeable – représentent une source de revenus pour la Commune. A priori, nous pourrions voter cette première délibération.

Toutefois, cette délibération s'appuie sur le projet de la Ville, sur lequel nous n'avions pas été consultés et qui nous pose problème. En effet, le projet propose deux types de plages bien distincts.

Huit plages que je vais qualifier de « classiques », devant n'être ouvertes qu'une moitié de l'année et dont les installations seront démontées chaque année en fin de saison. Ces établissements temporaires, dans leur extension prévue, ne nous posent pas de problème.

Quatre plages plus grandes, dont l'entrée se trouve au niveau de la promenade, qui ne fermeront qu'un mois au maximum dans l'année, et dont les installations ne seront donc pas démontées.

Nous sommes opposés à la création de deux catégories d'établissements balnéaires aussi inégales entre elles, comme à l'existence d'établissements annuels sur le domaine public maritime. Un projet se limitant à des lots de plages à exploiter pendant la saison balnéaire, temporaires donc, nous aurait paru meilleur que ces plages permanentes demandant des investissements importants.

L'année 2018 posera un problème important pour la station balnéaire de Juan-les-Pins, puisque ce sera une année blanche. Encore qu'il semble que les principaux travaux ne soient prévus que pendant l'intersaison 2017-2018 et qu'il est bien précisé que la plage de Juan-les-Pins sera rendue publique l'été 2018. Il était effectivement inenvisageable que des travaux puissent avoir lieu sur la plage l'été.

Un projet plus simple, plus modeste, aurait-il évité cette saison estivale 2018 blanche ? Nous ne disposons pas des éléments pour l'affirmer.

La délibération sur le mode de gestion des futurs lots de plage pose les mêmes problèmes que la délibération précédente. Que l'on propose ici la délégation de service public nous paraît normal, puisqu'il est difficile d'envisager une exploitation en régie de l'ensemble des lots, exploitation qui n'est pas, par ailleurs, la vocation d'une collectivité locale. La DSP s'impose.

Sur le cahier des charges, nous notons :

- qu'un libre passage sur une bande de 4 mètres, et non 3, est réaffirmé. Il faudra le faire appliquer et faire en sorte que des matérialisations de limite de lots n'entravent pas la circulation des estivants sur cette bande,
- l'interdiction des panneaux publicitaires,
- l'interdiction de l'utilisation par l'exploitant de l'expression « plage privée », puisqu'il s'agit du domaine public maritime,
- des demandes un peu légères toutefois quant aux obligations faites en matière de gestion des déchets. Pourquoi ne pas préciser le tri sélectif ?

Il va falloir trouver des délégataires. Et ce sera cela le problème.

D'une part, les établissements dits annuels nécessiteront une mise de fonds importante de la part du délégataire, peut-être trop importante, compte tenu de la durée de délégation de 12 ans. Et d'autre part, les plages temporaires seront probablement moins attractives du fait de la présence concurrente des plages annuelles.

La troisième des délibérations nous demande en clair d'exploiter toute l'année les quatre lots plage de 1 000 mètres carrés et de ne pas démonter les installations démontables. Nous ne pouvons qu'y être opposés. La loi rend possible cela, mais ce n'est en rien une obligation pour la commune.

Je vous remercie.

**M. LEONETTI** : Là, c'est du grand classique. Complexifions, mettons des contraintes supplémentaires, pour pouvoir faire en sorte qu'après on constate qu'il n'y ait pas effectivement de candidat et que, donc, l'exploitation n'est pas possible. Et là aussi, regardez comment vous êtes en difficulté pour expliquer qu'à la fois cela crée de l'emploi et qu'il faut continuer à exploiter, mais que, en même temps, s'il y en a le moins possible, c'est encore mieux. Et s'il n'y en a que pendant la saison et pas pendant toute l'année, c'est encore mieux. Or, quand même, on ne peut pas attaquer l'emploi saisonnier en disant qu'il est précaire et puis prôner l'emploi permanent, qui ne peut être utilisé que dans un établissement qui est ouvert à l'année. Ça me paraît assez logique.

Enfin, vous êtes contre le projet et pour le décret plage. Et non, si vous êtes contre le projet, vous êtes contre le décret plage, ou bien, si vous êtes pour le décret plage, vous êtes pour le projet. Parce que, si vous lisez le décret plage, il y a effectivement la possibilité d'avoir deux types de plages, des plages à l'année ou des plages qui sont saisonnières. Et si vous lisez le décret, c'est 12 ans, ce n'est pas 14 ans ou 15 ans. Donc, si vous voulez qu'on fasse une pétition ensemble pour modifier le décret plage, je suis à votre disposition. Moi, je pense aussi que 12 ans, c'est trop court.

Mais on ne peut pas dire, en affichant : bravo, le décret plage ! et puis ensuite le critiquer en disant : oui mais, il permet des plages à l'année et malheureusement il va permettre des emplois à l'année. Eh bien, moi je préfère qu'il y ait des plages en partie à l'année, qui vont permettre effectivement des emplois à l'année. Et je préférerais, comme vous, qu'il y ait 15 ans au lieu de 12 ans. C'est pour ça que j'applique le décret, mais je souhaite sa modification. Alors que vous, vous ne voulez pas l'appliquer et en même temps vous voulez qu'il ne bouge pas. Il y a un peu de contradiction aussi.

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS** : C'est un feuilleton, les plages, souvent dans le Conseil municipal depuis quelque temps...

**M. LEONETTI** : Celui-là, je ne l'ai pas écrit moi, celui-là ...

**Mme DUMAS** : Attendez, attendez, parce que, justement, je voudrais faire quelques rappels. Contrairement à ce qu'a dit le Front National, le fameux décret, qui date de mai 2006, il me semble qu'à ce moment-là, en regardant l'histoire, Christian ESTROSI était ministre délégué à l'Aménagement du territoire. Et, à ce titre, il a signé ce décret. Voilà comment un des responsables de la catastrophe devient lanceur d'alerte quand elle se produit...

**M. LEONETTI** : Voilà comment le Front National approuve le Front de Gauche...

**Mme DUMAS** : Non, puisqu'ils ont dit le contraire. C'est un manque de travail. C'est peut-être un manque de sérieux...

**M. LEONETTI** : Je constate simplement...

**Mme DUMAS** : C'est le gouvernement, donc, de DE VILLEPIN qui a pondu ce texte, sans concertation, dans le secret des ministères, pour le profit de qui ? ça,... c'est une vraie question. À une époque, vous avez été ministre de Nicolas SARKOZY, et pourtant le gouvernement dont vous faisiez partie n'a pas trouvé le temps nécessaire pour abroger ce texte et ce décret. Je me devais de dire cela dans un temps où la responsabilité est une des qualités les moins bien assumées dans ces temps politiques un peu difficiles.

Donc, les trois délibérations sont la suite logique de la longue litanie des rapports présentés sur la question, ou plutôt sur la question des plages. Il manque pourtant un aspect, y compris dans le décret, l'aspect humain dont vous avez un peu parlé tout à l'heure, les 400 emplois au moins sur la côte, dont une bonne moitié, me semble-t-il, sur Juan-les-Pins.

Nous pouvons nous demander si les décideurs du passé et les décideurs actuels ont acté la fin du tourisme dans notre Ville. Après la fermeture des campings, qui sont les victimes des inondations, et non la cause, c'est aux plages et aux familles qui en vivent que l'État s'en prend, tout gouvernement confondu depuis 2006.

Alors, rassurez-vous, je n'ai pas changé d'avis sur la privatisation du domaine public...

**M. LEONETTI** : Ah bon ?... Parce que, là, je sens une petite contradiction aussi dans vos propos...

**Mme DUMAS** : Non, non, ... Vous en voyez dans tous les propos apparemment, sauf dans les vôtres... Mais dans ces années de chômage de masse, où le social n'est plus de mise, je pense aux salariés. Alors oui, à une restructuration du domaine public maritime, oui, à la réduction des mètres linéaires privés, mais aussi oui, à la préservation des emplois et à une réelle concertation y compris avec les salariés et les syndicats des salariés.

Si j'en crois la presse, Monsieur ESTROSI s'est engagé à faire abroger le décret de 2006, si la droite...

**M. LEONETTI** : Madame DUMAS, on est à Antibes, on n'est ni à Nice ni à la Région...

**Mme DUMAS** : Non, mais attendez... Attendez ! Il se trouve que c'est lui qui a parlé là-dessus. Il parle beaucoup, ce Monsieur, un peu trop, oui, c'est vrai. Donc, ce Monsieur disait dans la presse qu'il s'engageait à faire abroger le décret de 2006 si la droite revenait au pouvoir.

Est-ce à dire que nos votes d'aujourd'hui seraient donc futiles à un autre moment si les élections parlaient autrement ? Vous allez me reprocher de ne pas me mouiller, mais je ne participerai pas au vote de ces trois délibérations.

**M. LEONETTI** : Ce n'est pas dans votre genre de ne pas prendre de responsabilités. Donc, je note que, dans ce cas-là, vous dictez encore ce qu'il faudrait faire, mais surtout vous vous gardez bien de dire quoi que ce soit.

Sur le décret plage, moi je m'en suis expliqué assez clairement.

J'approuve le décret plage de 2006, qui a été fait par un gouvernement de droite. Je l'approuve parce que, d'une part, il est dans la continuité, dans l'esprit de la délégation de service public que nous avons nous-même initiée, et je l'approuve parce qu'il y a un moment où il fallait effectivement donner un certain nombre de règles.

Je pense qu'il y a, en revanche, un certain nombre de pourcentages qui ne sont pas acceptables. Vous voyez bien que, de temps en temps, le fait de dire sur tout le littoral français, 50 % pour les plages artificielles, on voit bien que là, on n'en a pas besoin. On n'en utilise que 30 %. En 2020, quand on sera sur les plages, non pas artificielles, mais les naturelles, on verra bien qu'on a plutôt besoin de plus de 50 % et pas de 20%.

Et donc, un décret, il y a l'esprit et puis il y a le détail. Dans le détail, le détail peut avoir de l'importance. Si ce décret disait que la durée est plus longue – vous l'avez tous noté, 12 ans, c'est un peu court pour amortir des investissements –, ça ne change pas l'esprit du décret, ça change simplement ses modalités. Au lieu de dire, là, il y a 50 % et là, il y a que 20 % de plages concédées, si on disait il y a 20 % de plages concédées sur l'ensemble du littoral, et le Maire choisit l'endroit où il développe les plages privées.

Les plages privées, elles vont se développer effectivement à des endroits où il y a une activité touristique, et pas à un endroit où il n'y a pas d'activité touristique. Et en même temps, si on le fait à un endroit où il y a une activité touristique et en centre-ville, comme c'est le cas de Juan-les-Pins, comme c'est le cas de Cannes, comme c'est le cas du littoral azuréen, on aura une meilleure capacité d'accompagner, en particulier pour l'accès aux handicapés, en particulier pour l'assainissement, qui est quand même un élément majeur dans l'implantation d'établissements qui vont faire de la cuisine sur les plages, en matière d'hygiène et en matière de sécurité.

Donc, le décret plage, je vais le dire comme je l'ai dit devant les plagistes, j'ai vécu une période dans laquelle nous étions aux affaires, et dans cette période-là, il n'a pas changé, parce que nous voulions tout le changer. Et maintenant, ensuite, le gouvernement actuel, Monsieur MACRON, qui est un grand libéral, est venu nous expliquer qu'il ne changerait pas. Eh bien, moi, je vous propose simplement qu'on le modifie à la marge, parce que ce décret, dans le fond, il est intelligent. On ne doit pas construire du béton sur les plages publiques et on ne doit pas maintenir des baux commerciaux sur les plages publiques.

Je crois que ça, c'est acquis pour tout le monde. Et pourtant, il faut une activité intelligente. Donc l'idée, c'est d'allonger la durée et de faire que le pourcentage rigide qui a été mis dans le décret puisse être modifié en fonction des territoires dans lesquels il s'applique.

Vous voyez que moi, au moins, j'ai un peu de cohérence dans le temps et que l'action qu'on a menée dans les années 2000 pour dire que le domaine public maritime devait être respecté, mais que l'activité économique des plagistes était un élément de grande attractivité pour la station de Juan-les-Pins qui devait être maintenue. Cet équilibre-là, on le respecte dans les propositions que nous faisons. Comme dans un an, dans 10 mois, peut-être il y aura un changement de gouvernement, si j'ai encore une voix minime comme maire d'Antibes ou comme député, j'irai demander qu'on modifie le décret à ce niveau-là et non pas qu'on change et qu'on abolisse le décret plage, dont nous venons tous de constater, au cours de nos interventions, que nous étions tous d'accord pour dire qu'il devait y avoir une réglementation sur les plages du domaine public maritime.

Alors, je répète que, sur ce dossier, compte tenu du droit tel qu'il est aujourd'hui, et compte tenu des réglementations, et pour permettre aux plagistes de continuer à exploiter, et pour permettre en même temps de continuer à avoir une activité économique stable, dont je rappelle qu'à l'heure actuelle ils sont sans droit ni titre sur le domaine public maritime, il me paraît urgent de prendre ces délibérations, pour stabiliser la situation, qui est conforme au décret plage sur les plages artificielles, conforme à l'Architecte des Bâtiments de France, conforme à l'étude économique qui permet l'activité de l'emploi, conforme à l'attente de l'hôtellerie, de la restauration et des plagistes d'Antibes-Juan-les-Pins. Voilà.

Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? 4.

Ne participe pas ? Mme DUMAS ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité par 37 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. GERIOS, M. LO FARO).



Pareil pour les deux autres délibérations ?

**00-9 - PLAGES ARTIFICIELLES DE JUAN-LES-PINS - CHOIX DU MODE DE GESTION DES FUTURS LOTS COMMERCIALEMENT EXPLOITABLES - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE**

**00-10 - PLAGES ARTIFICIELLES DE JUAN-LES-PINS - MAINTIEN SUR LA PLAGE DES ÉTABLISSEMENTS DÉMONTABLES ET TRANSPORTABLES - DEMANDE D'AGRÉMENT PRÉFECTORAL - APPROBATION**

Alors les trois délibérations sont adoptées selon les mêmes votes qui viennent d'être proposés.

*Sortie de Mme Jacqueline DOR et de Monsieur Serge AMAR*  
*Présents : 37 / Procurations : 7 / Absents : 5*

*Retour M. Serge AMAR*  
*Présents : 38 / Procurations : 7 / Absents : 4*

**00-11 - PROJET URBAIN JULES-GREC/ANTHÉA - COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC) POUR L'ANNÉE 2015 - APPROBATION**

**M. LEONETTI :** Vous le savez, le projet urbain Jules-Grec/Anthéa a été confié à la SPL. Nous sommes en cours de réflexion. Et donc, la situation telle qu'elle est proposée aujourd'hui, est en cours de négociation sur différents sujets. Le dossier, tel qu'il est proposé à délibération est un projet qui dit simplement que l'activité de réflexion de la SPL n'a pas abouti aujourd'hui et c'est heureux.

Il y a plusieurs éléments et je voudrais les nommer aujourd'hui. D'abord, il y a une proposition-concertation. Je rappelle que lorsque la Ville d'Antibes entame une concertation, c'est une vraie concertation. Et donc, on aboutit – rappelez-vous Marenda-Lacan – à des modifications du projet initial après concertation. Sinon ce n'est pas une concertation. Si on commence par dire : « c'est ça, le projet, je vous demande votre avis, mais si votre avis amène des amendements, je ne les suis pas », c'est évident que ça ne correspond pas à la vocation d'une concertation.

Qu'avons-nous donc entendu dans la concertation ? D'une part, que le nombre d'établissements qui vont se mettre en place dans l'avenir, Conservatoire de musique et d'art dramatique, Stade nautique rénové – dont Éric PAUGET parlera tout à l'heure -, vont entraîner, peut-être, un nombre de places supplémentaire, et qu'elles sont envisagées de manière insuffisante.

Donc, dans le projet sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique, comme le jury en a délibéré à l'unanimité, j'ai demandé à l'architecte de doubler le nombre de places, qui passeront donc de 34 à 60 pour cet établissement, pour que l'établissement qui vient s'implanter n'augmente pas la demande en places de parking. Le deuxième point est que les places de parking sur Anthéa sont mal utilisées ou peut-être pas utilisées à bon escient, puisqu'il y a 10 places occupées dans la journée, et qu'Anthéa n'est qu'un parking qui ne sert que le soir des spectacles. Donc là aussi, il y a une réflexion sur la mutualisation.

Il y avait aussi une réflexion sur l'urbanisme. Et je suis assez vigilant sur le fait des hauteurs. Il y avait des R + 4, ils sont passés à du R + 3. Il y avait des villas qui étaient en contiguïté avec des immeubles et je comprends très bien que celui qui vit dans une maison individuelle n'ait pas envie qu'on plonge un regard de proximité sur son jardin quand il est là depuis plusieurs années.

J'ai demandé donc dans ce contexte que le quartier se réunisse avec les riverains et qu'ils réfléchissent à des propositions. Ces propositions sont parvenues aujourd'hui à la Ville d'Antibes. Et sur le projet Anthéa, je vous ai donné quelques orientations, mais d'autres orientations apparaîtront lorsque nous ferons d'autres propositions. Je me suis engagé, vis-à-vis de ce projet, à revenir devant les citoyens après concertation, pour faire de nouvelles propositions.

Je n'ai aucune envie, sur ce projet, de faire en sorte qu'on mette en difficulté les gens qui fréquentent le tennis, les gens qui fréquentent la piscine, ou bien par un projet immobilier qui mette en cause l'harmonie qui existe dans ce territoire, même si on doit y trouver une certaine cohérence.

Voilà ce que je voulais vous dire, qui n'est pas dans la délibération, mais qui est effectivement dans toutes les têtes. Donc, la vigilance va s'imposer sur ce projet. Je reviendrai avec des propositions concrètes sur les sujets de l'urbanisme et sur les sujets des places de stationnement en septembre comme je m'y suis engagé, avec des propositions qui iront dans le sens de l'inquiétude qu'a généré le projet dans la tête de l'ensemble des riverains d'Anthéa, Bunoz, Jules-Grec...- je ne sais plus comment il faut dire – enfin, de ce territoire que chacun connaît bien.

Voilà ce que je voulais vous dire en préambule de cette délibération, qui, je le rappelle, n'est qu'un compte rendu annuel de la collectivité pour 2015.

J'ai, comme interventions : Rassemblement Bleu Marine et Front de Gauche.

**M. CORNEC** : Nous avons bien entendu que vous aviez envie de privilégier la concertation et nous espérons que les 23 % d'électeurs du Rassemblement Bleu Marine pour Antibes pourront modifier un petit peu votre façon de voir les choses pour Anthéa/Jules-Grec.

Encore une fois, le modelage de ce quartier Jules-Grec/Anthéa semble obéir à deux critères qui animent uniformément votre politique : une totale démesure dans le bétonnage et une quasi aversion pour les parkings libres et gratuits. Dans la première réunion de concertation qui a eu lieu à la Maison des Associations, des riverains ont évoqué fort justement la possibilité de conserver le parking de 600 places jouxtant les tennis (600 places, c'était un beau parking), afin de l'aménager en parking relais, très nécessaire au caractère multimodal des futurs transports en site propre.

Notons que, dans le futur projet du TCSP, n'existent que deux parkings relais, totalisant à peine 200 places. Connaissant les insuffisances chroniques des TER en région PACA, il nous paraît indispensable de multiplier les parkings relais le long du TCSP, et Jules-Grec/Anthéa nous paraît être idéalement placé pour assumer la fonction de multimodalité avec le centre-ville et la gare.

Malheureusement, vous avez écarté d'un revers de main cette éventualité d'aménager ce parking gratuit de 600 places, préférant y substituer des bâtiments d'habitation. Nous nous réjouissons que vous ayez baissé les prétentions de R + 4 à R + 3, mais cela ne suffit pas, cela ne va pas sauver les 600 places de parking. Nous espérons donc que vous reviendrez sur cette décision.

Passons sur les 42 % de logements sociaux prévus, afin de satisfaire les objectifs surnaturels du Gosplan écolo-socialiste. Si l'emploi des Antibois est aussi peu favorisé que vous le faites – je n'ai pas dit dans Sophia, mais dans Antibes – qui voit malheureusement disparaître progressivement tous ses emplois, alors ces logements sociaux resteront malheureusement vides, tout en détournant aussi les acheteurs, les locataires potentiels du parc de logements privé, qui ne trouvent déjà plus preneurs.

À propos d'emplois, dans ce nouveau quartier en gestation, nous avons été étonnés de n'entendre parler d'aucun pôle commercial, ce qui est pourtant la base de la vie des quartiers. N'espérez pas que tous les riverains aillent s'alimenter dans les grandes surfaces géantes qui poussent aux portes de la Ville, car les Antibois tiennent à leurs commerces de proximité.

Nous suggérons que le nouveau quartier intègre ces deux éléments indispensables à sa vitalité et à son humanité, des commerces de taille humaine, disposés centralement, par exemple autour du théâtre, et un parking relais d'au moins 300 places.

N'ayant pas d'espoir que les riverains obtiendront gain de cause par rapport à ces deux exigences, pourtant manifestées dans le questionnaire que vous leur avez soumis, nous nous abstenons de voter pour cette délibération.

**M. LEONETTI** : Quelques rectifications, si vous le permettez.

D'abord, je ne pense pas - peut-être vous pensez - qu'il y a des électeurs de la droite, de l'extrême droite, du centre, de la gauche. Moi, je pense qu'il y a des Antibois et des Juanais. Je m'interdis de penser que, lorsque je fais une réunion de concertation, il y a des gens qui viennent décider en concertation avec une idée politicienne. Donc, je ne sais pas, et vous non plus, qui sont les électeurs du Front National qui ont voté pour vous. Vous ne le saurez jamais, en dehors des militants, comme je ne saurais jamais, exactement, quelle personne a voté à gauche, à droite ou au centre.

Si on veut bien gérer une ville, il faut la gérer pour tout le monde, non pas pour les électeurs du Front National ou contre les électeurs de la droite et du centre, ou contre les électeurs de la gauche ou de l'extrême gauche. Ça, c'est une première remarque. Donc, je vous écoute parce que vous êtes conseiller municipal et désigné par le peuple, et c'est normal que je vous écoute dans l'opposition. Pour autant, je n'écoute pas, à travers vous, l'ensemble des personnes qui viennent contester le projet Anthéa.

Sur le deuxième point, il n'y a pas 600 places de parking dans le parking qui est derrière, il y en a, au pire, 200. Et ça n'a jamais été un parking, c'est un espace dans lequel on tolère qu'un certain nombre de voitures s'installe. Cela a toujours été une réserve foncière, qui a été envisagée dans l'urbanité d'un quartier, dans lequel on voit bien que la Ville s'est développée de l'autre côté. Nous avons favorisé ce développement en créant effectivement initialement – et ce n'est pas moi qui l'ai fait, mais c'est une très, très bonne chose – un beau stade nautique, qu'on va rénover, et en même temps en créant une belle salle de spectacle, dont le succès ne se dément pas, et en approuvant qu'un Conservatoire de musique et d'art dramatique vienne dans ce quartier.

Donc, sur ce plan-là, effectivement, un développement urbain qui se fait. Vous l'avez noté, il se fait sur le trajet du transport en commun en site propre. Il se fait en face du pôle multimodal. Et donc, il y a une idée parking relais. Et donc, le parking relais d'Anthéa, cela a été une réflexion. C'est de se dire : on fait 250 places, peut-être un peu plus, 270, sous Anthéa, parce qu'il y a deux situations.

En gros, quand même, les transports en commun, on les prend plutôt de jour, et, de l'autre côté, les activités théâtrales, musicales ou autres, elles se font plutôt le soir. On peut donc trouver une mutualisation entre un parking qui est mis à cet endroit-là et qu'on ne pouvait pas créer sous le pôle multimodal, et qui pouvait servir de parking relais. Donc, au départ, il y a cette idée. Elle ne fonctionne pas. Et pourquoi le parking d'Anthéa ne fonctionne pas ? Parce que toutes les places sont gratuites tout autour.

C'est tellement plus simple de se garer en surface que d'aller se garer en sous-sol, même si le prix du sous-sol est minime. Donc, il y a une réflexion à avoir là-dessus, mais le parking relais, là, il y en a un.

Enfin, vous évoquez l'absence, il ne faut pas d'habitations. Eh non, un quartier, il faut des habitations. Qu'on réfléchisse à la hauteur et au calibrage, je suis tout à fait d'accord. Qu'on réfléchisse aux distances entre les uns et les autres. Mais dire, on ne fera pas d'habitat à cet endroit-là, cela me paraît quand même assez anormal, alors qu'on est dans un quartier dont on voit bien qu'il est en plein développement, ne serait-ce que parce qu'il y a un lycée, une salle associative, un théâtre, demain un conservatoire et un stade nautique qui va s'étendre. Donc, il n'est pas illogique de penser qu'il peut aussi y avoir des habitants, et non pas uniquement un endroit dans lequel on vient.

Enfin j'en viens au dernier point. Vous avez parlé commerces. Tout à l'heure, on va délibérer sur la phase 1 de l'espace piscine, qui est les vestiaires et le deuxième bassin de 50 mètres. C'est un besoin qui est un besoin - je dirais - strictement nautique. Mais en même temps, on voit bien que tout l'espace qui est aujourd'hui couvert doit être l'objet d'une réflexion dans lequel il y a une activité commerciale. Eh oui, un quartier qui se crée, il y a des services publics. Et Dieu sait qu'on les a évoqués. Il y en a. Il y a de l'habitat, et, en même temps, effectivement, il y a du commerce.

Donc, j'ai demandé à ce que l'on reprenne, pour ne pas qu'on ait l'impression de faire les choses par bouts, voilà, qu'on reprenne l'ensemble, et que, dans cet ensemble de projet, on dise effectivement qu'est-ce qu'on veut, et non pas qu'on plaque des cubes à tel ou tel endroit, qui, à la fois, peut apparaître comme de vision purement parcellaire de l'habitat, en parallèle d'une vision qui serait une vision purement parcellaire du service public, ou une vision parcellaire du commerce. Si on a fait un espace à enjeux, c'est pour y réfléchir ensemble.

La première question que je vous pose et qu'on se pose : est-ce qu'on enlève les tennis de là ?

La réponse est « non ». Voilà. La réponse est « non », parce qu'avoir une aération d'un espace sportif en plein cœur de ville, c'est un atout. Bon, Anthéa, est-ce que c'est bien de l'avoir mis là ? Je sais bien qu'à l'époque, tout le monde disait que ce n'est pas là qu'il fallait le mettre, sans me dire à quel endroit il fallait le mettre. Nous constatons quand même que ce n'est pas si mal que cela de l'avoir mis là, puisqu'on voit que le département en entier vient voir des spectacles à Anthéa.

Est-ce qu'il faut mettre le Conservatoire de musique à proximité ? La réponse pour nous, elle est « oui ». Et ce Conservatoire doit avoir suffisamment de places de parking pour ne pas générer des places de parking supplémentaires. Est-ce qu'il faut rénover le stade nautique ou le déménager ? C'est une question qu'on s'est posée, je dirais, en toute lucidité avec Éric PAUGET et avec la majorité.

Et la réponse est « non ». Non parce qu'un stade nautique à cet endroit exceptionnel qui est la Ville d'Antibes, il faut plutôt lui donner plus de moyens et plus de dynamique, plutôt que de le déménager et faire un stade nautique en périphérie d'Antibes.

Donc, si on part de ces éléments-là, faut-il y mettre du commerce ? La réponse est « oui ». Et quel type de commerces ? C'est ça, la bonne réponse. Il y a déjà du commerce en face. Je ne vais pas me mettre à mettre du commerce qui concurrence le commerce d'en face. Mais, on peut imaginer que la salle de remise en forme, compte tenu des activités qu'il y a autour, que de prendre un café en regardant le stade nautique, alors qu'aujourd'hui on a une vitrine dans laquelle on sert des sandwiches, par exemple, on peut penser que Villalonga qui est parti de l'endroit où il était en périphérie d'Antibes, qui vendait des matériels de musique, il pourrait retrouver une place à proximité d'un théâtre et d'un conservatoire de musique et d'art dramatique qui a 1 000 places. Voilà la réflexion.

Donc, vous voyez que tout cela paraît un peu dérisoire quand on dit « pas de ça ou surtout ça », mais de trouver de la cohérence sur le quartier. Je viendrai donc, en septembre-octobre, avec une vision beaucoup plus large que la simple vision qui consiste à dire « est-ce qu'on fait du R+ 3 ou du R+ 4 et est-ce qu'il y a suffisamment de places de parking ? » Je crois que ce quartier mérite mieux. On l'a quand même traité avec beaucoup de noblesse. Avoir fait un stade nautique à cet endroit-là, c'est un parti fort. Et de choisir de l'étendre et de le rénover à cet endroit, c'est une option politique claire. Le fait d'avoir un conservatoire de musique et d'art dramatique à proximité, c'est aussi une vision claire.

Le fait de penser qu'il y aura quand même de la jeunesse à cet endroit-là, c'est quand même une évidence. Et le fait que la jeunesse a besoin d'activités commerciales de détente et de loisirs, ce n'est pas quelque chose qui est incongru. Donc, le fait qu'il y ait un tennis et qu'il continue à avoir une activité sympathique, avec des gens qui le fréquentent, c'est aussi un élément.

Moi, je voudrais qu'on reprenne la vision globale. C'est comme ça que je le ferai. Si vous voulez y participer, vous êtes le bienvenu, parce que, dans ce que vous avez dit, il y a un certain nombre de réponses que j'ai apportées initialement et qui correspondent probablement à vos attentes. Et nous le ferons ensemble, non pas au nom des électeurs qui nous ont portés aux différents pouvoirs que nous avons aujourd'hui, mais au nom de l'intérêt général.

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS** : Je vais être assez rapide.

Je vais valoriser le projet. Parce que moi, je trouve que c'est un quartier – je suis un peu comme vous – qui mérite mieux et qui a un double intérêt. Il a un intérêt très important pour la simple raison qu'il est proche de la gare SNCF, proche du cœur de ville et proche d'installations sportives et culturelles. Donc, je trouve très intéressant qu'on arrive à y mettre du logement social et du logement étudiant.

Par contre, j'ai juste un bémol que je n'ai pas vu dans la délibération. Il serait intéressant de réfléchir à un lien entre les deux quartiers, qui sont un lien mieux que la passerelle SNCF – en gros, je vais dire ça -, entre le quartier Marena-Lacan et ce nouveau quartier qui va se créer, pour la simple raison qu'il y aura un cinéma aussi qui ne sera pas très loin, et qui permettrait quand même aux étudiants de ne plus gambader de Sophia-Antipolis au centre-ville d'Antibes. Simplement ce petit bémol-là, où je ne vois pas bien le lien entre les deux quartiers.

Et dernière chose aussi, il est souhaitable, il me semble, d'intégrer dans les travaux l'échéancier du TCSP, parce qu'il est évident que ce quartier est parfaitement lié au TCSP. Donc, je voterai pour ce rapport, qui n'est encore pas assez touffu, parce que les travaux commencent et ce chantier est en début, mais je suis très impatiente de voir ce nouveau quartier.

**M. LEONETTI** : Merci. On a beaucoup, sur Marena-Lacan, que j'étais lent et qu'on a mis trois ans et demi. Ce quartier, aujourd'hui, a une forme urbaine et on l'a défini ensemble – et je crois avec une concertation assez poussée, qui est passée même pas des élections municipales dans lesquelles on a dit « c'est le projet essentiel » -, donc cela a été validé. D'ailleurs, vous le voyez, dans le questionnaire, la validation continue sur Marena-Lacan. Cela veut dire que les gens continuent à attendre de ce quartier qu'on fasse ce qu'on a dit.

Sur ce quartier, je ferai la même démarche. Voilà. On n'est pas à trois jours près, on n'est pas à six mois près. Je veux que ce quartier ait justement cette complémentarité d'un autre espace, parce qu'il est de l'autre côté de la voie ferrée, mais que, en même temps, on y a apporté des projets forts. Et je crois pouvoir dire, en accord avec Madame CHEVALIER, que le projet de Conservatoire de musique et d'art dramatique, que présentera Madame BLAZY au prochain Conseil municipal, est un très beau projet, pour les enfants, et en même temps pour une vision que le sport et la culture se trouvent à cet endroit-là. Le sport, la culture, la détente.

Donc, réfléchissons ensemble à valoriser ce quartier et à en faire quelque chose qui n'est pas Marena-Lacan, qui est au cœur de la Ville, mais quelque chose qui est complémentaire de Marena-Lacan. Et à ce moment-là, je pense qu'on a toutes les chances de réussir. Je le ferai dans la concertation. Voilà. Alors, la concertation, on trouve toujours que c'est lent. De temps en temps, les paroles, le ton s'élève. C'est normal. Tout changement peut entraîner une inquiétude, mais aussi une espérance. À nous de calmer les inquiétudes et de générer l'espérance. Et ce quartier, à mon avis, mérite cette espérance.

Donc, on passe au vote sur ce sujet. Qui est contre ? Pardon.

**Mme MURATORE** : Je peux ?

**M. LEONETTI** : Ce n'était pas prévu, mais vous pouvez.

**Mme MURATORE** : Non, ce n'était pas prévu, parce qu'on a dévié de ce dossier que nous avons pour le Conseil, ce qui est très bien. Du coup, vous avez fait une petite incise sur la concertation. Est-ce qu'un rapport de cette concertation a été établi ? Est-ce qu'on pourra l'avoir ?...

**M. LEONETTI** : Moi, j'ai un retour de concertation du comité de quartier. Maintenant, je ne me contenterai pas de ce retour de concertation...

**Mme MURATORE** : Ce n'est pas le comité de quartier. On a déposé... Il y a des tas de gens qui ont déposé des dires, comme on dit, à la concertation. C'est ce qui serait intéressant d'avoir...

**M. LEONETTI** : Ce rapport de comité de quartier et des dires sera porté à la connaissance de l'ensemble des concitoyens.

Mais je le répète, je voudrais qu'on ait une vision globale. Voilà. Parce que si l'on n'a pas une vision globale, on va toujours être sur : est-ce qu'on construit là, est-ce qu'on construit un peu plus loin, un peu plus près ? Cette zone mérite beaucoup mieux que le simple fait de savoir si on fait du R+ 3 ou du R+ 4. Est-ce qu'il y a des aménagements paysagers ? Est-ce qu'il y a des jardins ? C'est quand même la moindre des choses de le réfléchir. Voilà.

Donc, si on part des options, je garde les tennis, parce que c'est essentiel à la Ville, je rénove le stade nautique, parce que c'est dans notre projet et on l'a mis en place, on va construire un Conservatoire de musique et d'art dramatique, comment on fait les routes pour passer ici ou là ? Comment on se gare pour chacun des usages ? Comment on organise un stationnement dont on ne peut pas dire qu'il est très cohérent ?

Dix voitures dans Anthéa dans la journée et des voitures qui débordent par des gens qui prennent le train et qui posent leur voiture à la journée, et qui ne prennent pas le parking qui a été construit par la SNCF, parce qu'il est trop cher et qu'il est inaccessible, il y a quand même une petite réflexion globale à avoir.

Donc je voudrais avoir cette réflexion globale. Quand on discute du détail, on se dispute. Quand on discute globalement, on se projette. Moi, j'ai envie que les citoyens se projettent. Qu'est-ce que ce quartier, demain ? Vous verrez que si on dit « qu'est-ce que ce quartier demain ? » on sortira de l'idée « faites-moi un parking de 200 places et n'y touchez pas », et on sortira de l'idée qui consiste à dire « faisons un maximum de R+ 7 pour rentabiliser l'espace ».

Donc, on repasse au vote.

**Mme MURATORE** : Excusez-moi, mais le vote porte sur le dossier que nous avons...

**M. LEONETTI** : Bien sûr, bien sûr...

**Mme MURATORE** : D'accord. On prend l'information, au contraire, tant mieux...

**M. LEONETTI** : Le vote porte sur le dossier. Vous n'empêchez pas l'opposition de parler. Donc, dans ce contexte-là, j'imagine que les interventions – et j'avais raison – à la fois de Madame DUMAS et de Rassemblement Bleu Marine allaient dans le sens de la concertation sur le projet, et non pas sur la délibération elle-même.

Donc, je demande un vote sur la délibération elle-même, mais je sais très bien que c'est un arbre qui cache la forêt. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. GERIOS, M. LO FARO).

## **00-12 - PROJET URBAIN ZAC MARENDA-LACAN - COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC) POUR L'ANNÉE 2015 - APPROBATION**

**M. LEONETTI** : Qu'est-ce que j'ai à vous dire là de plus ? C'est que l'on continue dans le cadre de ce qu'on a dit. Qu'on a reçu les quatre candidats qui ont été sélectionnés. Ils reviendront en septembre. Et que l'on avance dans le projet urbain qu'on a défini ensemble, après concertation et délibérations multiples au sein du Conseil municipal. Je passe au vote. Pardon. Front de Gauche, non, oui ?

**Mme DUMAS** : Une question, qui a vraiment trait à la délibération. J'ai vu dans la délibération qu'il y avait une dépense de 15 000 euros d'assistance négociation Q-Park. Donc, je me posais la question de ce que cela pouvait être. C'est tout.

**M. LEONETTI** : Moi, je fais gratuit, la négociation avec Q-Park. C'est qui, ces 15 000 euros de négociation Q-Park ? Non, ce n'est pas la négociation.

Vous avez une partie du bâtiment central, dans le projet qu'on a fait, qui mord sur une zone, dans laquelle le parking existe. Donc, comment on fait tenir un bâtiment sur un parking ? Deuxième élément, dans le projet, on ne rentre plus dans le parking de La Poste, entre guillemets, par l'endroit où l'on rentre aujourd'hui, mais on rentre de l'autre côté pour piétonner l'ensemble du quartier. Donc, cela amène non pas des négociations, mais des études pour savoir s'il faut mettre des pieux profonds et quel est le coût que va entraîner l'entrée du parking en délégation de service public d'un endroit par rapport à un autre. On ne paie personne pour... Ce sont des études techniques.

**Mme DUMAS** : Si vous le permettez, j'avais une deuxième petite question. Il n'est pas du tout indiqué dans le rapport de travail de l'année de la SPL une quelconque négociation sur la relocalisation des Restos du Cœur. Est-ce que ce dossier a avancé ou est-ce qu'il est en stand-by ?

**M. LEONETTI** : Écoutez, au stade où on est, on ne va pas négocier. Non, au stade où on est, on n'en est pas là. Voilà.

Alors, on passe au vote. Qui est contre ? Abstentions ? 4.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. GERIOS, M. LO FARO).

Départ Mme Cléa PUGNAIRE procuration à Mme Marina LONVIS  
Départ M. Bernard DELIQUAIRE procuration à M. Jacques GENTE  
Retour Mme Jacqueline DOR  
Présents : 37 / Procurations : 9 / Absents : 3

## MONSIEUR ERIC PAUGET

### **01-1 - BASE NAUTIQUE DU PONTEIL - POINTE DES PENDUS - DEMANDE DE CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS - APPROBATION**

**M. LEONETTI** : Je rappelle que la délibération, c'est la simple demande au domaine public maritime de faire le projet. Maintenant, en digression et pour rappel, la base nautique. Éric PAUGET.

**M. PAUGET** : Merci, Monsieur le Maire. Vous venez de le dire, on a déjà délibéré sur la restructuration de la base nautique du Ponteil. Et dans le cadre de ce projet, puisqu'il fait partie des trois grands investissements pour lesquels on s'est engagés – le Conservatoire de musique, le stade nautique et la base de voile du Ponteil -, on a besoin aujourd'hui de solliciter l'État – un peu comme tout à l'heure pour les plages – pour redemander une concession, puisque la concession initiale datait de 88 et elle se terminera à fin 2017.

Donc, les services ont instruit, en lien avec la DDTM et les services de la Préfecture, une nouvelle concession de 30 ans, qui prévoit bien sûr l'installation de notre base de voile. Il faut dire que, autant le projet de base de voile que le projet de concession, ont été menés dans la concertation avec les services de la Préfecture. Voilà l'objet de cette délibération. Et je crois qu'il y a une présentation par Monsieur GILLET (*Directeur Architecture Bâtiments, DGA Ressources Prospective*).

**M. LEONETTI** : Monsieur GILLET. Une présentation, dont vous avez bien compris que ce n'est pas l'objet de la délibération ; on a déjà délibéré sur le projet.

**M. GILLET** : Je rappelle les éléments principaux de la réalisation de cette base de voile. Tout le monde connaît le site avec deux bâtiments pour la base de voile et le clos de boules. L'objectif de cette opération, c'est de rénover le site et de créer des continuités de cheminements piétons qui étaient demandés par l'ABF et la DDTM, de redonner un caractère naturel et de mettre en valeur les vues vers la mer.

Vous avez ici le plan hachuré de la concession qui est demandée dans le cadre de la délibération. Sur le projet lui-même, le projet lui-même est constitué de trois parties :

- une partie centrale pour la base de voile, qui comprend des vestiaires et des bureaux ;
- une partie, sur la gauche de la diapo, qui, elle, est plus destinée au bâtiment de maintenance, local plongée, secouristes, et reprendra les sanitaires publics, qui sont aujourd'hui situés au pied de la Pointe du Pendu ;
- à l'opposé, on recrée un local associatif, un local secouriste et un local Handi-plage, celui-ci étant destiné à remplacer les deux zones aujourd'hui existantes, qui sont de part et d'autre de cette opération.

Voici la perspective d'intégration, avec un cheminement et une grande terrasse, qui passera le long du bâtiment maintenance et qui permettra d'avoir une vue depuis la vieille ville. Voici les façades depuis la base nautique et le Ponteil.

Le planning prévisionnel :

- en 2016, c'est la partie administrative, le dépôt du permis, le renouvellement de la concession, les enquêtes publiques et le lancement de la consultation pour les marchés de travaux ;
- fin 2017, le démarrage des travaux, pour une livraison deuxième trimestre 2019, l'objectif étant de démarrer en 2017 après l'été, pour maintenir la saison, et de finir en 2019 avant l'été pour ne pas perturber la saison, étant donné que aussi le phasage de l'opération se fera en lien avec les associations en place, de manière à ce que les activités puissent être maintenues.

Le coût de l'opération est de 4,7 millions d'euros, avec des participations État, Région, Département, CASA 30 % et Ville 30 %.

**M. LEONETTI** : Il n'y a pas d'intervention. Je me permets d'interroger Monsieur le Premier Adjoint, Adjoint aux Sports, pour lui demander s'il a une idée des calendriers, ainsi que Monsieur GILLET.

**M. GILLET** : Le calendrier, c'est 2016, avec toute la partie administrative, le lancement des appels d'offres, et en 2017, début des travaux : démarrage des travaux après l'été pour maintenir la saison et fin des travaux avant l'été 2019, avec le phasage qu'on est en train de caler, puisqu'il y a plusieurs options, l'objectif étant de maintenir des activités sur le site.

**M. LEONETTI** : Donc, à l'été 2019, on a une belle promenade et une base de voile. C'est ça ? Vous vous y engagez, M. GILLET.

**M. GILLET** : Je m'y engage.

**M. LEONETTI** : Très bien. Pour une fois, il y a une promesse administrative. Ce n'est pas une promesse politique.

**M. GILLET** : Je n'ai pas le choix.

**M. LEONETTI** : Merci, donc on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

## **01-2 - RESTRUCTURATION DU STADE NAUTIQUE AVENUE JULES GREC - CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET DES INDEMNITÉS FINANCIÈRES AUX CANDIDATS - DEMANDES D'AUTORISATIONS POUR LES OPÉRATIONS CONSTITUTIVES DE L'ACTE DE CONSTRUIRE - DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. PAUGET** : Il s'agit du deuxième grand projet d'investissement de la mandature.

On a également déjà délibéré sur la restructuration du stade nautique. Je vous en rappelle les grandes lignes. La particularité du stade nautique d'Antibes, c'est un équipement qui existe, qui fonctionne. C'est 400 000 entrées par an, tous les scolaires de la Ville, une trentaine d'associations, dont le cercle des nageurs d'Antibes, et un très nombreux public, dont le CCAS, par exemple, qui vient régulièrement. Donc il était impossible pour nous de fermer l'équipement et de se lancer dans deux ans ou trois ans de chantier.

Donc ce qui a été décidé, c'était de phaser cette restructuration en deux grandes parties. Une première partie qui fait l'objet de cette délibération, qui, elle-même, est scindée en deux sous-phases, c'est-à-dire qu'on va s'attaquer d'abord au bassin extérieur. Le bassin de 50 mètres va être entièrement rénové, ainsi que la fosse à plongée qui va être transformée en un bassin de 50 mètres.

Il y aura une deuxième partie du projet qui sera le bâtiment actuel et qui donc fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un nouveau projet.

Il y a eu un concours d'architectes. La délibération prévoit de retenir le groupement qui a été sélectionné. C'est le cabinet ATLAS ARCHITECTES, qui sont parmi nous d'ailleurs, qui ont été retenus.



Je voudrais rappeler que, parmi les trois critères importants qui ont été pris en compte, il y avait bien sûr le respect du coût, la fonctionnalité de l'équipement, et le troisième aspect, c'était une certaine sobriété architecturale, parce qu'il va y avoir une deuxième phase derrière, et qu'il y a Anthéa aujourd'hui qui s'impose dans la zone. Donc, on a souhaité que cette première partie de travaux soit la plus sobre d'un point de vue architectural.

Je crois qu'il y a aussi présentation, donc je repasse la parole à Monsieur GILLET.

**M. GILLET** : Oui, merci. Donc, très rapidement, puisque cela a déjà été évoqué, le programme. Comme tout à l'heure, il s'agit d'une opération en site occupé avec maintien en fonctionnement d'un bassin de 50 mètres pendant toute la durée de l'opération.

La première phase, c'est la transformation de la fosse à plongée en bassin de 50 mètres huit lignes, avec une profondeur variable de 1,20 mètre à 2 mètres, qui permettra d'accueillir des scolaires, la réfection des plages et une zone de jeux d'eau.

La deuxième phase, c'est la rénovation du bassin existant et la création d'un bâtiment pour accueillir des locaux destinés aux sportifs de haut niveau et aux clubs. On a 600 mètres carrés de surface utile, ce qui représente à peu près 800 mètres carrés de surface construite, et 500 mètres carrés de locaux techniques et d'exploitation, puisque la totalité de la partie technique des deux bassins sera reprise au sous-sol de ce nouveau bâtiment.

Je passe la parole à Monsieur REGGIARDO, qui va vous présenter le projet.

**M. LEONETTI** : Et le lauréat du concours que l'on félicite.

**M. REGGIARDO, ATLAS ARCHITECTES**: Bonjour. Je vous remercie. On est très fiers de venir réhabiliter votre bassin de 50 mètres et construire la suite de l'équipement. À ATLAS ARCHITECTES, on a déjà réalisé plus de 10 piscines, donc c'est un sujet que l'on connaît très bien. Sur Antibes, les contraintes du site étaient bien sûr le phasage pour conserver en fonctionnement et le bâtiment fermé existant et toujours un bassin de 50 mètres, pour qu'on puisse continuer à faire évoluer le public et les clubs.

Le phasage – on en a parlé – est fait en deux parties. On va démolir l'ancien bassin de plongeon et construire à la place le nouveau bassin – qui est à l'horizontal, ici, au nord – de 50 mètres, avec huit lignes d'eau. Pendant ce temps, le bassin existant de 50 mètres continuera à être utilisé.

Dans le deuxième temps, ce bassin étant livré, il y aura la réhabilitation du bassin existant de 50 mètres et la construction de ce bâtiment sur une bande étroite, le long de l'avenue, qui était une contrainte forte du programme.

Autre contrainte importante, c'était bien sûr la performance environnementale de ce projet. On a parlé de sobriété architecturale. On a surtout voulu une sobriété en termes de technicité de ce bâtiment et limiter le plus possible les consommations et du bâtiment et les consommations en eau et en chauffage pour les bassins.

Donc, les deux bassins que vous voyez de 50 mètres, seront des bassins extérieurs, chauffés, ouverts toute l'année. D'où la création d'un couloir de liaison, qui est là pour préparer l'avenir de ce bassin nord – le bassin qui est à l'horizontale -, ce couloir de liaison qui permettra grâce à une extension ou aux travaux futurs dans le bâtiment, de créer un sas pour les gens qui viendront utiliser ce bâtiment, qui ne sont pas des sportifs de haut niveau, donc qui ont besoin de rentrer au chaud et de se mettre dans l'eau pour sortir.

Bien sûr, ces deux bassins sont équipés de couvertures thermiques automatisées. Ce sont des couvertures qui se déploient par flottaison et qui cassent l'évaporation des bassins, et qui permettent de ne pas les refroidir la nuit. C'est un élément très important dans l'économie d'énergie.

Le bâtiment lui-même va répondre au processus de conception et de fabrication « bâtiment durable méditerranéen », avec une performance objectif « BDM argent », qui est l'équivalent d'un BBC très performant.

Ce bâtiment, qui accueille des vestiaires, l'accueil et puis l'ensemble des locaux techniques, sera conçu aujourd'hui dans des normes très supérieures à ce qui existe d'un point de vue réglementaire pour ce type d'équipement, sachant que les piscines ne rentrent pas dans les cibles de l'ART 2012, comme le logement ou les bureaux. Donc, on va travailler avec le bâtiment durable méditerranéen, à renforcer cette famille de bâtiments, pour que les futurs bâtiments puissent profiter des innovations qu'on va faire.

Je parle d'innovation, il y a beaucoup de bon sens. L'idée, ce n'est pas de faire un bâtiment de haute technicité, c'est surtout de faire un bâtiment très performant, plutôt pragmatique dans sa fonctionnalité et pas forcément bardé de capteurs. Le BDM, pour ça, est très intéressant.

Ça, c'est ce qu'on va faire en infrastructure, donc ce qui ne sera pas visible pour les baigneurs, mais qui est très important dans la performance du bâtiment, c'est la construction des 500 mètres carrés de locaux techniques, pour abriter les systèmes de filtration et de récupération d'énergie sur les eaux perdues des bassins. Il faut savoir que, chaque jour, à chaque fois qu'un baigneur rentre, on est obligé réglementairement de rajouter 50 ou 60 litres d'eau neuve. L'eau que l'on perd de l'autre côté, on récupère son énergie avant de la rejeter dans le milieu, et bien sûr on la neutralise au niveau polluant, pour la rejeter dans le réseau. Pour faire cela, il faut des locaux techniques très bien agencés, pour mettre en place tout ce matériel.

Ce sont plus de 500 mètres carrés supplémentaires de galeries, de bacs tampon et de zones, pour bien diviser le fonctionnement de ces deux bassins. Il faut savoir que les deux bassins seront indépendants en termes de traitement. Ça aussi, c'est un critère de performance, parce que, quand on a besoin que d'un bassin, on ne fait fonctionner que la moitié des installations techniques.

Rapidement, sur les plans, vous avez sur la partie basse le rez-de-chaussée. Le rez-de-chaussée est un espace qui est en liaison avec l'avenue et les plages des bassins. Il y a l'accueil que vous voyez en orange. Ensuite, toute la série en bleu, des vestiaires pour les clubs et les groupes, avec les douches et les sanitaires traversants, pour inciter fortement les gens à bien se laver avant d'aller dans le bassin, l'hygiène des baigneurs est très importante dans la pollution des bassins.

Et puis, en vert, des locaux de stockage et des locaux d'appui pour les compétitions. La partie rouge, que vous voyez entre le vert et le bleu, c'est la partie détente, bien-être. En fait, c'est pour les sportifs. Ça permet de faire de la récupération musculaire. C'est un équipement qui sera très complet, et certainement, dans vos régions, au top au niveau de ce que l'on peut offrir à des sportifs.

Au-dessus, il y a là un très bel effort qui a été fait dans le programme pour accueillir les clubs. Donc il y a cinq bureaux pour les clubs, une très grande salle de musculation, avec une salle attenante pour le médecin-entraîneur. Ça, c'est pareil, c'est vraiment du très haut niveau. On a conçu un bâtiment avec des galeries extérieures. Donc, sur la rue, la galerie sert essentiellement à protéger le bâtiment de l'ensoleillement et aussi à assurer l'entretien de ses façades. Sur le côté plage, les terrasses sont plus grandes. Donc, là, on va avoir un espace de vie plutôt dédié aux partenaires du club, aux gens du club, qui vont pouvoir regarder les nageurs évoluer dans les bassins.

Donc, il y a beaucoup de convivialité dans l'organisation. Bien sûr, une grande salle de réunion et il y a aussi des espaces pour le personnel. Donc le personnel est bien logé parce qu'en fait, il y a ces espaces qui lui sont dédiés au même niveau que, je dirais, les usagers les plus prestigieux. On n'a pas voulu hiérarchiser. On a voulu vraiment que ce soit une belle ambiance dans l'équipement.

Toute la partie supérieure du bâtiment sera construite en bois. Là aussi, par rapport au référentiel bâtiment durable méditerranéen, c'était un point fort du projet. On voulait tenir les promesses sur l'empreinte carbone du bâtiment. Donc on a cherché une solution pour minimiser cette empreinte carbone, utilisant la construction bois. Bien sûr, au rez-de-chaussée, on utilise des matériaux minéraux, parce que, au contact de la rue, au contact des bassins et de l'eau chlorée, on ne peut pas utiliser le bois. Donc, le socle est fait en béton, la partie supérieure est faite en bois.

Sur la droite, la partie grise qu'on voit, ce sont tous les appareils de traitement d'air, qui prennent beaucoup de place, parce que ce sont des appareils thermodynamiques très performants, qui permettent d'amener le renouvellement d'air avec peu de consommation énergétique.

Donc, une vue des façades. Là, on voit bien cette composition : un socle très minéral et puis tout le bâtiment au-dessus, beaucoup plus noble, avec tous les locaux pour les clubs et la salle d'entraînement de musculation. En partie basse, il y a un grand auvent – sur la gauche sur l'image du haut – avec toute la partie vitrée qui correspond au hall d'entrée.

Voilà une image qu'on a voulue très fidèle à ce que va être la qualité constructive du bâtiment. C'est une image qui n'est pas, je dirais, une vue idéalisée du projet. C'est une vue constructive. Donc vraiment, toute la conception du bâtiment et sa construction seront guidées par ce type de travail en trois dimensions. On va étudier ce bâtiment avec le logiciel Revit, qui nous permet de faire de la conception qu'on appelle BIM, donc une conception qui permet d'optimiser au maximum la phase construction et de maîtriser techniquement ce bâtiment, et de vous livrer à la fin aussi un outil d'exploitation pour le futur du bâtiment.

Voilà l'image principale sur l'avenue. C'est la vue extérieure avec l'entrée et la partie stade nautique, et la vue sur plage, avec cet effet de balcon de tous les locaux clubs et cette grande terrasse qui regarde les deux bassins de 50 mètres. En fait, vous voyez les plots de départ, les plots de nage qui sont montés sur une murette. C'est là-dessous qu'on a caché les enrouleurs qui permettent en fait, dès la fin de la journée, quand il n'y a plus de nageurs, de couvrir ces bassins, pour limiter les déperditions énergétiques. Voilà.

J'ai grand plaisir de continuer à travailler et de venir vous aider pour ce beau bâtiment.

*Applaudissements.*

**M. LEONETTI** : Ce n'est pas sympa, là, parce que vous nous donnez envie de plonger une tête dans cet endroit alors que l'on est en Conseil municipal.... Sur cette délibération, j'ai l'intervention de la Gauche Unie Solidaire et Écologique.

**Mme MURATORE** : Merci. Alors, c'est très gênant, parce qu'en fait, les informations qui auraient dû, à notre sens, être dans le dossier pour donner notre avis aujourd'hui, nous venons d'en avoir quelques-unes. Donc, je vais quand même dérouler ce que j'avais prévu. Et c'est intéressant de voir comment réagira Monsieur qui est ici présent.

Aujourd'hui, vous nous demandez d'approuver le projet que vous avez retenu pour la rénovation du stade nautique. Nous n'avons pas pu participer au jury.

Nous n'avons aucune information... (*réactions dans la salle*) Oui, nous n'étions pas au jury, tout à fait. Nous n'avons aucune information sur les quatre dossiers présentés, ce qui aurait pu étayer notre avis. Hormis les élus, nous n'avons même pas la composition du jury, aucun PV des réunions de ce jury, aucune information sur le cahier des charges remis à chaque participant, ce qui nous aurait permis de connaître vos exigences en termes esthétique, fonctionnel, mais aussi et surtout en termes de développement durable et d'économie d'énergie. Je remarque que, pour un dossier aussi important, nous avons un recto verso.

Au-delà de l'esthétique et du fonctionnel, nous avons des propositions ou des questions. Quel système de traitement de l'eau, la filtration sur verre, plus économe en chlore ou pas ? Quel système de chauffage des eaux et des locaux ? Est-ce qu'il y a du solaire ? Le recyclage des eaux de lavage est-il prévu ? Je viens d'entendre qu'après, il était jeté. Or je vais reprendre quelque chose qui plaît bien à Monsieur le Maire, mais vous savez qu'on peut l'utiliser pour laver les voies, cette eau de recyclage. Donc on pourrait l'utiliser pour alimenter les balayeuses-laveuses des rues.

Quelle eau pour les toilettes ? L'eau des toilettes peut être aussi récupérée. Quelle récupération des eaux usées chaudes des douches, qui peuvent servir aussi au chauffage ? Pour le nouveau bâtiment, quelle est l'isolation ? Sera-t-il à énergie positive ? On a vu, on a la réponse, il sera bâtiment durable méditerranéen. Donc, ça couvre à peu près tout ça.

Indépendamment de tout cela, est-ce que des objectifs précis ont été énoncés sur ces critères ? Est-ce que, dans le cahier des charges, il y avait par rapport à tous ces critères des objectifs ?

Et est-ce que des pénalités, pour non-atteinte des objectifs, ont-elles été prévues ?

Les élus, pour pouvoir se prononcer, doivent disposer de toutes les informations, ce qui n'est manifestement pas le cas dans ce dossier. Aussi, nous ne participerons pas au vote. Merci.

**M. LEONETTI** : Si parce que vous êtes minoritaires, vous ne participez pas au vote, c'est un peu embêtant. Parce qu'il y a des règles à la fois démocratiques et administratives dans ce pays. La règle démocratique, c'est qu'il y a une majorité et une minorité, c'est comme ça. Bon. Ça peut changer, mais c'est comme ça. Vous êtes dans la minorité, on est dans la majorité. Donc ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'on ouvre le jury à l'opposition. Vous n'êtes pas la force principale de l'opposition. C'est pour ça que, comme il y avait un membre de l'opposition sur les cinq, le membre de l'opposition a été choisi parmi le groupe du Front National. C'est la démocratie. Voilà.

Il y a une règle ensuite, c'est que le jury ne prend pas l'avis en dehors du jury pour savoir qui est-ce qu'il choisit dans le jury. Voilà, c'est comme ça, parce que, sinon, ce n'est plus un jury. On a pris un jury, par contre, au moment où vous parlez, vous avez le droit à toutes les informations concernant le projet architectural, les éléments sur le RTE, les éléments de présentation ou autres. Si vous le voulez, vous les avez. Si vous ne les voulez pas et que vous ne voulez pas participer au vote, vous ne participez pas au vote. Voilà.

De toute façon, c'est un projet de la majorité, si l'opposition veut s'y associer, bienvenue. Je pense que rénover le stade nautique, ce n'est ni de droite ni de gauche, Madame MURATORE. C'est d'intérêt général. Après, si vous voulez en faire une politique particulière, voilà. Et l'eau qui est à l'intérieur, elle n'est ni bleu ciel ni bleu marine, elle est bleue. Voilà !

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux non-participations au vote : Mme MURATORE et M. AUBRY.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **01-3 - SPORTS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SASP OAJLP CÔTE D'AZUR - AVENANT N° 2 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. PAUGET** : Rapidement, il s'agit d'un avenant à la convention avec le club de basket professionnel, pour organiser le paiement de la subvention et les sécuriser en termes de trésorerie, avec deux paiements par ans à hauteur de 50 %.

**M. LEONETTI** : Intervention Front de Gauche.

**Mme DUMAS** : Je ne voterai pas cette délibération pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, depuis le début, la convention signée en 2012 est modifiée régulièrement. Et particulièrement au sujet des montants des subventions, je me rappelle du moment où l'on nous disait ici, dans cette salle, que la subvention serait à zéro en 2019 et 260 000 euros en 2016. Moralité de l'histoire, on est à 460 000 euros de subvention, et cela pour au moins encore deux ans. Le loyer de la salle n'augmente jamais, et on voit régulièrement des cadeaux de gratuité de salle pour le club.

Il me semble que la rigueur de gestion que vous prônez souvent pour les services publics n'est pas encore d'actualité pour l'équipe de basket pour la Ville d'Antibes. Et pourtant, ce n'est pas faute d'avoir de l'expérience de dérapage de financement dans ce domaine.

Aujourd'hui, on nous demande de verser de l'argent avant le vote du budget primitif. Eh bien non, je ne suis pas d'accord. Tous les clubs de sport ont les mêmes dates de saison sportive, alors je ne vois pas pourquoi il y aurait un traitement de faveur pour le club pro de basket. Je ne vois pas comment on pourrait s'engager à ce type de privilège à un club pro.

**M. PAUGET** : Madame DUMAS, ce n'est pas du tout un privilège. Regardez un petit peu comment cela se passe depuis des années, il y a près d'une vingtaine d'associations sportives qui bénéficient d'acomptes régulièrement.

Alors, les montants diffèrent parce qu'on le négocie avec les dirigeants de clubs pour ne pas les mettre en difficulté, mais tous les gros clubs de la Ville d'Antibes bénéficient d'un acompte lorsqu'on ne vote pas le budget avant la fin de l'année. Donc, il n'y a absolument pas de privilège. Tout cela est fait uniquement pour sécuriser le fonctionnement du club et justement pour ne pas qu'il se retrouve en découvert de trésorerie, et qu'il ne génère pas de difficultés qui les mettraient dans une situation difficile, tout simplement.

Et ce que l'on fait là, toutes les villes de France le font. C'est au contraire un élément de sérieux, puisque les dirigeants nous demandent un calendrier, et donc on verse à des échéances prévues à l'avance, contractuelles, de manière justement à ne pas les mettre en difficulté.

**M. LEONETTI** : On passe au vote. Qui est contre ? Un. Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 45 voix POUR sur 46 (1 contre : Mme DUMAS).

#### MONSIEUR PATRICK DULBECCO

##### **05-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE – 2, RUE DU PETIT FOUR - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. DULBECCO** : C'est une délibération habituelle, Monsieur le Maire. Donc, c'est pour accorder une subvention de 1 696 euros pour un ravalement de façade. D'ailleurs, je conseille à ceux qui ne connaissent pas la rue du Petit Four d'aller voir. On a un très bel immeuble avec une couleur safran et des volets vert menthe.

**M. LEONETTI** : Vert, comment ?...Vert menthe et safran, c'est beau, ça.  
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

#### MONSIEUR ÉRIC DUPLAY

##### **06-1 - SANTÉ SCOLAIRE - VACCINATIONS PUBLIQUES - PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. DUPLAY** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de la santé, et plus précisément des vaccinations, il vous est proposé d'autoriser le Maire à renouveler la convention liant notre Commune au Conseil départemental. Pour les vaccins obligatoires ou recommandés, l'organisation et l'acte vaccinal sont réalisés par la Commune et le vaccin fourni par le Département. Concernant les tests tuberculiques, la vaccination BCG et les vaccinations de personnes résidant hors de la commune, une compensation financière est versée par le Département.

**M. LEONETTI** : Personne n'est contre, ne s'abstient.

Adopté à l'unanimité.

##### **06-2 - SANTÉ SCOLAIRE - ÉCOLES MATERNELLES - DÉLÉGATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION MÉDICO-SOCIALE - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. DUPLAY** : Toujours dans le cadre de la santé scolaire, il vous est également proposé d'autoriser le Maire à renouveler une convention liant notre Commune au Département et portant sur le champ de la santé et du médico-social. Le Conseil départemental est responsable du bilan de santé et du suivi médico-social chez l'enfant de moins de 6 ans. Par délégation, c'est notre service de santé scolaire qui s'en occupe, avec un premier bilan en petite section de maternelle et des actions spécifiques, telles la maltraitance, le handicap et les troubles d'apprentissage.

Le Département souhaite renouveler cette convention jusqu'au 31 décembre 2017 et souhaite ensuite pouvoir la renouveler annuellement par notification recommandée pour les deux années suivantes. La participation financière du Département est fixée à 74,30 euros par enfant inscrit en petite section de maternelle, les modalités de versement étant détaillées dans ce rapport. Merci.

**M. LEONETTI** : Même vote ? Même vote.

Adopté à l'unanimité.

#### MONSIEUR YVES DAHAN

### **11-1 - ÉCOLES PUBLIQUES - RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT - ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017 - CONVENTION AVEC LES COMMUNES CONCERNÉES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. DAHAN** : Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, le Conseil municipal avait fixé, pour l'année scolaire 2015-2016, le montant d'une participation communale aux charges de fonctionnement. C'était un coût unique de 643 euros, sans distinction entre l'enseignement maternel et élémentaire, qui s'était appliqué en 2015 pour l'année scolaire 2015-2016. Il faut fixer maintenant pour l'année scolaire 2016-2017 le montant, qui est le même, de 643 euros, et qui tient compte des charges obligatoires de fonctionnement et de personnel. Il sera recalculé, bien entendu, chaque année scolaire, en fonction des charges obligatoires.

Une convention mentionnant ce montant et sa période d'application sera proposée à la signature des communes ayant des enfants inscrits dans les écoles antiboises. Il est donc demandé au Conseil municipal d'abroger la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2014, qui fixait la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, de fixer à 643 euros le montant de la participation qui sera versée par les communes pour les élèves qui seront scolarisés à Antibes pour l'année scolaire 2016-2017, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les communes ayant accepté la scolarisation de leurs élèves dans les écoles d'Antibes.

**M. LEONETTI** : Délibération habituelle pour l'entente entre les communes pour les élèves qui vont d'une commune à l'autre.

Pas d'intervention ? Personne n'est contre, pas d'abstention.

Adopté à l'unanimité.

### **11-2 - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017 - CONVENTION AVEC LES ÉTABLISSEMENTS ANTIBOIS CONCERNÉS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. DAHAN** : Dans la continuité de la délibération précédente, la Commune est tenue de participer aux frais de fonctionnement des écoles privées d'Antibes-Juan-les-Pins, qui sont sous contrat d'association avec l'État. Au titre de la parité, le montant versé par élève sera identique à celui d'un élève scolarisé dans l'enseignement public. Donc, par délibération pour l'année scolaire 2016-2017, le coût moyen d'un enfant dans l'enseignement public ayant été fixé à 643 euros, la participation pour les établissements privés sera fixée de ce montant. Le versement sera fait pour chaque élève antibois scolarisé dans les écoles privées de : Mont-Saint-Jean, Sainte-Marie, Saint-Philippe-de-Néri et Notre-Dame de la Tramontane, qui sont situées à Antibes.

Cette contribution sera versée à la fin de chaque trimestre scolaire, à réception d'un état nominatif certifié conforme par le directeur d'une des quatre écoles privées sous contrat d'association. Une convention, jointe à la présente délibération, mentionnant le montant retenu de cette période d'application, sera transmise pour signature aux chefs d'établissement.

Il est donc demandé d'abroger la délibération du Conseil municipal, elle aussi en date du 19 décembre 2014, qui fixait la participation communale aux charges de fonctionnement des établissements privés antibois, de fixer à 643 euros le montant de la participation qui sera versée pour la période de septembre 2016 à juin 2017 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les établissements antibois d'enseignement privé.

**M. LEONETTI** : Front de Gauche.

**Mme DUMAS** : Oui, en effet, je ne considère pas, moi, l'école privée comme l'école publique. Donc, depuis une loi de 2009, du Président SARKOZY, on distribue gracieusement l'argent public aux écoles privées.

Pour le budget d'Antibes, cela représente environ 900 000 euros par an. Je n'entends pas le même discours du coût de cette loi, que celui du coût de la loi sur les nouveaux rythmes scolaires. Et pourtant, la somme est supérieure et tout aussi discutable. On nous parle parfois d'égalité pour justifier cette mesure de financement des écoles privées par de l'argent public.

Et pourtant, elles ne sont pas soumises à toutes les obligations des écoles publiques. Par exemple, elles n'appliquent pas les nouveaux rythmes scolaires. Elles ne sont pas soumises à l'obligation scolaire et sont en capacité d'exclure pour des raisons de résultats. Elles ne sont pas soumises aux mêmes règles d'effectifs dans les classes.

Je ne voterai pas cette délibération. Pour moi, l'argent public ne peut pas être distribué aussi facilement aux écoles privées.

**M. LEONETTI** : Il y a bien des choses qui nous différencient, en particulier celle-là. Nous, on pense à l'équité plutôt qu'à essayer de faire la guerre des écoles. Dans un pays comme le nôtre, on n'a pas intérêt à faire la guerre des écoles. On a plutôt intérêt à essayer de regarder en égalité ce qu'apportent des services et des établissements qui sont complémentaires. Vous dites que cela coûte 200 000 euros à la Ville d'Antibes, c'est ça ?

**Mme DUMAS** : 900 000 euros.

**M. LEONETTI** : Les rythmes scolaires, cela coûte 1,7 million d'euros. Donc, vous voyez déjà que ce n'est pas tout à fait la même chose. Et pendant que l'enfant est scolarisé dans un établissement sous contrat privé, il ne va pas dans l'établissement public correspondant. Et donc, il fait faire une économie, entre guillemets, à l'État, puisque la subvention arrive en compensation.

Donc, je note au passage que le gouvernement actuel a imposé les rythmes scolaires au public et ne l'a pas imposé au privé. C'est curieux, ça. C'est assez curieux de se trouver dans une situation dans laquelle on fait porter une obligation dans un secteur et pas dans le secteur sous contrat. Je note simplement cette contradiction.

Nous, on n'a pas la même vision que vous, et Yves DAHAN et moi-même non plus. Donc, je lui laisse le soin de vous répondre en complément de ce que je viens de vous dire.

**M. DAHAN** : Oui, Monsieur le Maire. Je voulais simplement préciser pour que les choses soient claires, que le montant des NAP – les dépenses que la Ville fait pour le public – n'entre pas dans le calcul de cette somme, puisque en fait cela n'intervient pas du tout.

**M. LEONETTI** : Alors, on passe au vote. Donc, le Parti Communiste vote contre les établissements privés, dans la logique qui est la sienne.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à la **majorité par 45 voix POUR sur 46** (1 contre : Mme DUMAS).

*Départ M. Hassan EL JAZOULI, procuration à M. Yves DAHAN*  
*Présents : 36 / Procurations : 10 / Absents : 3*

**12-1 - FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) - RÉPARTITION 2016 - PART COMMUNALE**

**M. SEITHER :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, créé par la loi de finances pour 2011 et entré en vigueur en 2012, est un dispositif de péréquation horizontale, dont l'échelon de référence est l'intercommunalité. Ce fonds est financé par des prélèvements sur les communes les plus richement dotées en fiscalité et dotations, pour abonder les budgets des territoires les moins favorisés.

La CASA est donc contributeur à ce fonds depuis sa création et a vu son prélèvement multiplié par plus de 18, pour atteindre un montant de 5 757 000 euros en 2016. Au titre de la solidarité communautaire, la CASA a décidé de modifier la répartition de droit commun et d'opter pour une répartition dérogatoire, en prenant à sa charge 20 % du prélèvement des communes, le réduisant ainsi de 4,4 millions à 3,5 millions d'euros. La part de la CASA est donc réévaluée de 1,3 million à 2,2 millions d'euros, ce qui permet de ramener le prélèvement de la Ville de 2 millions environ à 1 569 000 euros en 2016.

Donc, je vous propose :

- 1- de prendre acte du montant de prélèvement de 5 757 608 euros pour la CASA et de la répartition de droit commun ;
- 2- d'approuver la répartition dérogatoire entre l'EPCI et les communes ;
- 3- d'approuver le montant restant à charge de la Ville d'Antibes, soit 1 569 596 euros ;
- 4- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

**M. LEONETTI :** Interventions Rassemblement Bleu Marine et Front de Gauche.  
Madame CHEVALIER.

**Mme CHEVALIER :** Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous demandez aujourd'hui de décider de retenir la répartition dérogatoire entre l'EPCI et les communes, et une répartition entre les communes selon la pondération de trois critères : le revenu par habitant, le potentiel fiscal par habitant et le potentiel financier par habitant. Sous un faux prétexte de solidarité, nous subissons en réalité les insuffisances de l'État. Nous bouchons les trous des autres après ce désengagement massif, désengagement massif initié sous la présidence de votre ami candidat à la primaire LR, Nicolas SARKOZY, appuyé par l'autre candidat à la primaire, Bruno LEMAIRE, sous prétexte que les municipalités...

**M. LEONETTI :** On sent qu'on est dans un débat local...

**Mme CHEVALIER :**... avaient augmenté de manière significative leurs frais de fonctionnement et qu'elles ne faisaient pas les mêmes efforts que l'État en matière de réduction des coûts. Vous avez donc réduit de plus de 10 milliards d'euros en cinq ans ces dotations. Aujourd'hui, vous critiquez François HOLLANDE, qui finalement applique avec cohérence votre politique, en continuant le travail que vous avez commencé.

Pour en revenir à ce fonds de péréquation, l'État prétend vouloir prélever une partie des ressources de certaines communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La vérité, c'est que cela casse encore plus les prérogatives régaliennes de l'État et renforce les communautés d'agglomération dans leur principe et leurs attributions, comme si elles étaient la marche de l'histoire. Ce n'est pas le cas. Notre espace de vie devient un millefeuille technocratique. Qui fait quoi ? Sortez dans la rue et interrogez ne serait-ce que 10 personnes, vos réponses seront sans appel sur l'illisibilité totale de ce système imposé par vos gouvernements.

En revanche, vous en trouverez, sur ces 10 personnes, beaucoup plus pour vous témoigner leur attachement pour la France, leur département et leur commune. Ce fonds de péréquation, mis en place en 2012, augmente d'année en année. 315 000 euros en 2012, 5,7 millions d'euros en 2016, soit une augmentation de 1 725 %.



Au final, le seul point positif que nous pourrions tirer de cette délibération est qu'elle limite l'impact des prélèvements pour les réduire de 2 millions à 1,6 million d'euros, avec une prise en charge de la différence par la CASA. Cela diminue donc la participation financière de la Ville d'Antibes. Mais vous marchez sur des œufs. Vous défendez ce système de communauté d'agglomération, tout en subissant et dénonçant les dérives que cela engendre.

Au final, c'est prendre d'un côté, redonner de l'autre, mieux embrouiller les citoyens et organiser des montages financiers finalement très opaques. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération, ne souhaitant pas cautionner le système. Merci.

**M. LEONETTI** : Je suis heureux que cela se termine par une abstention, parce que, compte tenu de la charge que vous avez portée sur la décision, elle me paraît effectivement une décision atténuée.

Je voudrais rappeler deux ou trois choses. D'abord, que la solidarité entre les départements, entre les établissements, ne me paraît pas quelque chose d'anormal. Je suis, justement parce que je suis français, attaché à ce que chaque Français soit traité avec équité ; pas avec égalité, avec équité.

Il me paraît normal, parce que je suis français, que, lorsqu'il y a un département qui est particulièrement en difficulté pour des raisons X ou Y – économiques, territoriales, intempéries – que la solidarité nationale s'applique. Donc, l'idée qu'il y ait une péréquation n'est pas une idée qui m'est étrangère en terme de fraternité nationale, ce qui est à la fois une valeur républicaine et une valeur de la nation.

En ce qui concerne l'outil, bien sûr que le marteau est fait pour enfoncer un clou. On peut taper sur la tête de quelqu'un et en faire un outil meurtrier. Évidemment, lorsqu'on met l'outil utile dans les mains socialistes, on aboutit en 2013 à une augmentation de 325 %. 325 % ! 91 % ensuite, 41 %, puis 60 %. C'est-à-dire que, effectivement, on passe à une situation, qui était une situation d'équité, à une situation de prélèvement et de prélèvement dérogatoire. Là, effectivement, la mesure est dépassée.

C'est la raison pour laquelle on met en difficulté, en baissant les dotations de l'État, et en même temps, en appliquant une mesure, qui était une mesure plutôt de bon sens et d'équité, comme une mesure de déséquilibre. Cela veut dire que, vous l'avez noté d'ailleurs, on est passé de 300 000 euros à 5 millions d'euros. À la CASA, cela a été multiplié par 10, la péréquation.

Cela veut dire que, effectivement, à la fois sur le plan individuel comme sur le plan collectif, au fond, ceux qui réussissent doivent être pénalisés. D'ailleurs, je ne suis pas étonné que, tout à l'heure, la délibération que va porter Monsieur le Premier Adjoint sur le mérite soit encore contestée, parce que le mérite est une idée qui est étrangère au gouvernement actuel.

Il faut faire de l'équité à tout prix et celui qui réussit doit obligatoirement, non pas être solidaire, ce qui doit être en fraternité de l'autre, mais doit être puni pour sa réussite.

Et donc, on doit lui prélever autant que ce qu'il a réussi pour le donner à celui qui n'a pas réussi, avec, dans la réussite, un certain nombre de facteurs, qui sont des facteurs chance, qui sont des facteurs individuels, qui sont des facteurs environnementaux, mais qui sont aussi des facteurs de volonté, de travail et de mérite. Donc, sur ce point, nous pourrions être d'accord.

Sur le deuxième point, le fait qu'on ne sait plus qui fait quoi, oui. Oui, on ne sait plus qui fait quoi. On ne sait pas dans la rue, effectivement, que la Communauté d'agglomération allège cette charge à hauteur de 20 %. On ne le sait pas. Faites-le savoir, Madame CHEVALIER. Dites que la Communauté d'agglomération, elle sert en solidarité vis-à-vis de l'ensemble des communes de la CASA, pour alléger les prélèvements qui sont effectués par l'État. Si vous le dites, là aussi, nous serons d'accord.

Mais je ne vous ai pas beaucoup entendue vanter les mérites de la Communauté d'agglomération. Or la Communauté d'agglomération permet à l'ensemble des villes aujourd'hui, par les dotations de solidarité, par le fonds de concours, par la prise en charge du fonds de péréquation, aux villes de survivre et de continuer à avoir des projets. Vous venez d'avoir un projet qui, effectivement, est porté à 30-35 % par la Communauté d'agglomération – le stade nautique -, comme tous les autres projets d'équipement social, culturel ou sportif. On peut dire « donnez-moi l'argent, mais je ne veux pas vous connaître ».

Et on peut dire aussi « reconnaissons les choses ». Dans votre intervention, à un instant, vous avez eu ce brin de lucidité : « On pourrait reconnaître à cette délibération un avantage. » Oui, on peut reconnaître un avantage. C'est que la Communauté d'agglomération, contrairement à l'État, eh bien, elle continue à aider les communes à investir et elle continue à les aider à ne pas avoir des prélèvements confiscatoires.

Front de Gauche.

**Mme DUMAS** : Je vais essayer d'être rapide. Je ne voudrais pas rentrer dans les détails de la répartition dérogatoire entre CASA et communes, mais simplement la hauteur du prélèvement confirme que nous sommes une intercommunalité et une commune riche, ou au moins aisée, et c'est tant mieux. Et encore, le nouvel indicateur de richesse ne tient pas compte de certaines ressources, comme celles, par exemple, du produit des jeux des casinos. Mais, à la limite, le problème n'est pas là.

**M. LEONETTI** : Je ne vous le fais pas dire !

**Mme DUMAS** : À la suppression de la taxe professionnelle, le Gouvernement avait besoin en effet, qui était de droite à l'époque...

**M. LEONETTI** : Vous avez raison de rappeler que celui qui a supprimé la taxe professionnelle, c'est un gouvernement de droite...

**Mme DUMAS** : C'est vrai, loi de finances 2011. Le gouvernement avait besoin de quelque chose à faire avaler aux élus locaux. Il était bon, à ce moment-là, de parler d'un fonds de solidarité horizontal, le fameux FPIC. Ce dispositif paraît inventé par des experts du schéma et de la simulation par ordinateur, mais peut-être pas des experts de l'aménagement du territoire. Malheureusement, l'évaluation, dans ce genre de dispositif qui est fait, c'est assez rare.

C'est un peu comme dans l'Éducation nationale, on invente des trucs et on ne fait jamais d'évaluation très constructive. Comme beaucoup d'élus le disent, actuellement, le FPIC n'apporte aucune solution pérenne à la réduction des inégalités entre collectivités, et par contre place l'intercommunalité comme le niveau essentiel de la fiscalité locale.

Donc, il me semble que c'est assez loin de la réforme fiscale dont on aurait besoin, pour redonner du sens à la fiscalité, c'est-à-dire un partage juste des richesses, et une participation à la solidarité financière indispensable pour donner les moyens d'intervention à la puissance publique.

Moi, je voterai contre cette délibération, parce que ce fonds ne correspond pas à la définition de départ, c'est-à-dire à la solidarité et à la rupture des inégalités et des territoires.

**M. LEONETTI** : L'approche des élections présidentielles fait que j'ai des difficultés à suivre la cohérence des Fronts. Là, on prend aux riches, on donne aux pauvres. Cela devrait vous plaire. C'est très « Mélenchoniste », ça ! Cela fait Robin des Bois et c'est très sympa.

Pourquoi cela ne marche pas, Madame DUMAS ? Ça ne marche pas, parce que Robin des Bois est lui-même un peu voleur. Et donc, au lieu de prélever aux riches et de donner aux pauvres, il prélève aux riches, il en garde une grande partie et il donne quelques miettes aux pauvres. Il explique aux riches qu'ils sont riches et qu'il faut donner aux pauvres. Il explique aux pauvres que, quand même, ils ont eu quelques miettes et qu'ils devraient s'en réjouir. Voilà pourquoi Robin des Bois « Hollande » est en difficulté aujourd'hui, parce que, en réalité, il prélève aux riches, mais il ne donne pas aux pauvres. Voilà. Donc, la justice et l'équité ne sont pas respectées.

Si vous me disiez ça, à la rigueur, je dirais que ce n'est pas trop mal. Mais là, votre argumentaire est tout autre.

Est-ce que je peux rappeler que la Communauté d'agglomération, dont vous avez l'air de dire que c'est le monstre froid qui vient s'occuper de ce qui ne le regarde pas, il n'est pas obligé de venir aider les villes dans la péréquation. Pas du tout. C'est une possibilité que la Communauté d'agglomération a. Et donc aujourd'hui, on vous demande : est-ce que vous voulez que la CASA vous apporte une diminution de prélèvement de 20 % qu'elle prendra elle-même en charge, oui ou non ? Voilà, c'est ça la question.

Ce n'est pas la question de savoir si Marine LE PEN sera au deuxième tour des élections présidentielles et si Alain JUPPÉ battra Nicolas SARKOZY aux primaires. Après, les primaires à gauche, je n'ai pas compris, donc vous m'expliquerez un jour. Ce n'est pas ça, la question.

Je le dis à la fois à Madame CHEVALIER et à Madame DUMAS, aujourd'hui, on vous dit : est-ce que vous voulez que la CASA – qui n'y est pas obligée – vienne prendre 20 % de diminution du prélèvement de l'État, qui, lui, a augmenté déjà la première année de 324 % ? Est-ce que vous pensez que c'est une bonne idée ou une mauvaise idée ? Si vous pensez que c'est une mauvaise idée, cela veut dire : dites aux Antibois, pour être clair, « finalement la CASA, elle réussit et elle paie elle-même sa péréquation ».

Mais, en même temps, qu'elle réussit, qu'elle crée de l'emploi et qu'elle crée de la richesse, malgré toutes les vicissitudes que ça peut avoir dans le pays à l'heure actuelle, elle est solidaire des communes. Voilà le monstre froid qui prend la place de tous les autres et qui s'occupe de fiscalité. Elle s'occupe de fiscalité pour diminuer la fiscalité de l'État, qui est confiscatoire vis-à-vis des communes. C'est bien ça, le problème.

Donc, je voudrais qu'on ramène la délibération à ce qu'elle est. Est-ce que, oui ou non, vous êtes pour le fait que la CASA vienne alléger la charge démesurée de l'État sur les communes dans la péréquation à hauteur de 20 % ? Et donc, on passe au vote et vous me dites oui ou non.

Qui est contre ? Une. Qui s'abstient ? Quatre.

Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 46 (1 contre : Mme DUMAS et 4 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. GERIOS, M. LO FARO).

*Départ Mme Anne-Marie DUMONT, procuration à Mme Marguerite BLAZY  
Présents : 35 / Procurations : 11 / Absents : 3*

## **12-2 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2016 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

**M. LEONETTI** : Est-il utile de revenir sur ce budget supplémentaire de manière longue ? La réponse est « non ». Je vais le dire très simplement. Un budget supplémentaire, c'est un budget primitif avec un compte administratif, et ensuite une répartition des excédents. Est-ce utile de rappeler que l'excédent est normal ? Et que ce n'est pas la cagnotte que l'on peut vite vite prélever ?

Elle est normale, parce que, d'une part, on voit bien que les prélèvements de l'État doivent s'étaler sur plusieurs années et que ça ne diminuera pas l'année prochaine. Et que par conséquent, il faut être prévisible.

Troisième point : est-ce que cette situation de l'excédent épargné se fait sur une année ? Non. Il se fait sur plusieurs années. Ça fait plusieurs années que vous voyez un excédent qui est reporté. Mais c'est une bonne gestion. Et toutes les villes qui n'ont pas d'excédent reporté et qui ne peuvent pas gérer leur fonctionnement à partir de cet excédent et qui ne peuvent pas gérer leur investissement sont en grave difficulté.

Donc, rappelons quand même que si on veut continuer à investir, on est contraints, en bonne gestion, de faire effectivement ces reports. Ces excédents que nous reportons grâce à des efforts de gestion maintenus nous permettent cette année de compenser les pertes de recettes et d'ajouter des crédits d'investissement au budget primitif que nous avons voté.

Je rappelle que nous avons continué à dire que, malgré la difficulté dans laquelle nous nous trouvons, on continuait à investir. Si toutes les collectivités arrêtent d'investir, c'est 70 % des investissements en France qui tombent. Il faut donc continuer à investir, d'abord parce que ça rend service à nos populations, et puis, en même temps, il faut continuer à investir, parce que, très honnêtement, si l'investissement chutait, ce n'est pas l'État qui porte l'investissement, c'est les collectivités.

Donc, nous avons déjà voté près de 22 millions d'euros de dépenses d'investissement. Vous pouvez constater que, dans ce budget supplémentaire, on inscrit 13 millions en fonctionnement pour continuer à assurer un service public, 5 millions sont ajoutés à l'investissement et 1 million supplémentaire pour les travaux de proximité. Ces travaux de proximité, nous avons défini ensemble que, avec les Adjointes de quartier et le Premier Adjoint, ces investissements devaient être orientés sur la voirie, la sécurité et les aménagements routiers, l'éclairage, etc.

Donc, c'est une amélioration significative, parce que nous avons constaté que, d'abord, notre excédent – pardon de le dire – est plus important que ce qui avait été envisagé, parce que les efforts de gestion que nous portons depuis plusieurs années, heureusement, portent leurs fruits. Donc, on peut dégager là-dessus 1 million d'euros, tout en faisant en sorte qu'on n'aura pas diminué l'excédent reporté de l'année précédente. Les grands travaux bénéficient eux aussi d'1,5 million. Pour l'investissement courant, 0,5 million et 2 millions pour des acquisitions foncières qui peuvent s'avérer nécessaires. Ça veut dire que 32,8 millions seront consacrés à l'investissement en 2016. Donc, ça veut dire qu'effectivement les travaux continuent et que l'amélioration de la Ville est dans cet axe.

Je rappellerai aussi que, pour la troisième année consécutive, la Ville se désendette et nous parlerons de l'emprunt lorsque nous arriverons sur les fonds de soutien acceptés par l'État.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce budget supplémentaire, qui est en parfaite cohérence avec le budget primitif, à cela près qu'il y a plus de report que ce qui avait été envisagé. Normalement, on reporte de moins en moins. Et là, on reporte de plus en plus. Ça veut dire que la stratégie d'épargne et de bonne gestion porte ses fruits à la Ville d'Antibes. Monsieur l'Adjoint aux Finances.

**M. SEITHER** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, les recettes du budget supplémentaire sont constituées par les résultats de l'exercice précédent sous la forme d'excédents, constatés dans le compte administratif, et par l'ajustement de la prévision des recettes en cours d'année. Je vous rappelle que cet excédent de 13,2 millions d'euros que nous constituons depuis quelques années, comme l'a dit Monsieur le Maire, doit nous permettre d'absorber les baisses des dotations et les hausses des dépenses, dues notamment aux réformes de l'État.

En fonctionnement, nous augmentons de 1,7 million les recettes réelles, dont 1 million de hausse des droits de mutation, 660 000 euros de recettes sur Eilenroc, 390 000 euros d'indemnisation des assurances pour les inondations du mois d'octobre 2015. Les dotations de l'État baissent de 462 000 euros, la DGP, la DNP et compensations de la taxe d'habitation. Ce sont donc plus de 15 millions d'euros qui sont inscrits en dépenses de fonctionnement.

Je vous propose donc de provisionner 2 millions d'euros pour le chapitre « dépenses imprévues », d'affecter 12,8 millions d'euros au fonctionnement courant, pour faire face aux besoins et continuer à assurer un niveau de service public de qualité, de verser 0,2 million d'euros d'autofinancement à l'investissement, qui viennent s'ajouter aux 3,4 millions d'euros affectés au compte administratif et aux 5,5 millions d'euros inscrits au budget primitif.

En investissement, en complément de cet autofinancement, les recettes nouvelles, et notamment les fonds Barnier pour 1,9 million d'euros dans le cadre de l'acquisition de propriétés en zone inondable, nous permettent d'inscrire 4,6 millions d'euros de dépenses d'équipement supplémentaires, dont 1 million d'euros de travaux de voirie de proximité, qui viennent s'ajouter aux 21,7 millions d'euros du budget primitif et aux 6,5 millions d'euros de report.

Globalement, ce sont près de 33 millions d'euros de dépenses d'équipement qui sont inscrites pour la totalité de l'exercice 2016.

Je voudrais noter également la renégociation de l'emprunt basé sur le taux de change euro/franc suisse et euro/dollar, qui impose des écritures d'ordres qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, pour 4,7 millions d'euros en fonctionnement et 14,8 millions d'euros en investissement.

Je vous propose de passer au vote, chapitre par chapitre, sur ce budget supplémentaire.

**M. LEONETTI** : Très bien. Après, il y a l'assainissement et les budgets annexes.

Donc, on donne la parole à toute l'opposition, Rassemblement Bleu Marine, la Gauche Unie Solidaire et le Front de Gauche.

**Mme CHEVALIER** : Monsieur le Maire, Lionel TIVOLI, qui est absent pour cause de maladie, devait faire l'intervention sur le budget principal. Est-ce que vous voulez qu'on fasse une intervention en bloc sur les quatre délibérations ?

**M. LEONETTI** : Faites comme vous voulez.

**Mme CHEVALIER** : De toute façon, cela va être court, parce que je n'ai pas son intervention. Ça va être extrêmement court. Ça ne va pas vous étonner, on va voter contre le budget annexe....pas de surprise...

**M. LEONETTI** : Ça n'entraîne pas chez moi une profonde déception. Je m'y attends un peu. Je veux simplement dire, Madame CHEVALIER, que chaque groupe, quand il intervient, intervient au nom de son groupe, et non pas au nom d'une personne.

**Mme CHEVALIER** : Oui, je suis tout à fait d'accord. Ceci dit, n'ayant pas son intervention et comme il a bûché le sujet, on va faire court....

**M. LEONETTI** : Vous avez la parole. Gérez-la comme vous le souhaitez...Vous avez la parole...

**Mme CHEVALIER** : On va gagner du temps et éviter de faire perdre du temps à cette noble assemblée. Tout simplement, nous allons voter contre le budget annexe.

En ce qui concerne mon intervention sur le budget annexe de l'AzurArena, apparemment, il reste deux ans de remboursement sur le prêt qui a été contracté pour la construction de la salle. Nous approuvons bien sûr le principe de remboursement anticipé pour réduire le montant des prochaines échéances. Par contre, en ce qui concerne les provisions sur les contentieux sur la construction et sur la gestion de la salle, pour ce qui est de la gestion, la Ville a émis des titres de pénalités à l'encontre de Vert Marine. Et on s'attend à ce que Vert Marine ne puisse rien rembourser.

Donc, une fois de plus, le budget principal viendra sûrement à être ponctionné pour couvrir ces dépenses. C'est très regrettable. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire, je vous remercie.

**M. LEONETTI** : Merci. Madame MURATORE.

**Mme MURATORE** : Moi, je serai très courte aussi, mais pas pour les mêmes raisons.

En fait, sur ce budget annexe, une seule vraie décision politique, c'est les 100 000 euros supplémentaires pour l'Office de tourisme, ce qui semble correspondre au coût de l'émission « Les Victoires du Jazz ». Pourquoi pas ? C'est une bonne opération de pub pour la Ville et son festival.

Tout le reste, ce ne sont que des écritures d'ordres et des régularisations de postes, manifestement sous-évalués au BP.

Nous regrettons que vous n'ayez pas profité de ce BS pour abonder quelques lignes budgétaires, par exemple :

- le non-paiement des NAP, ce qui permettrait à tous les enfants de participer à ces activités,
- une rallonge pour l'entretien des bâtiments communaux, dont les bâtiments scolaires.

Et puis, surtout, je dirais, revenir sur votre projet de non-remplacement d'agents partant à la retraite. Il y a des services qui se trouvent en difficulté pour assurer leurs missions. Merci.

**M. LEONETTI** : Sur le dernier point, permettez-moi de dire : « Laissez les syndicats syndiquer et les politiques faire de la politique ». Aujourd'hui, la preuve, c'est que la négociation sur les nouveaux horaires de temps de travail ont été adoptés à l'unanimité. Donc, le dialogue social existe dans cette Ville. Ce n'est pas aux élus de dire quel service est en difficulté ou pas, c'est à l'Administration de le gérer et au Maire de prendre les décisions adéquates.

Ensuite, effectivement, chaque fois que quelqu'un part à la retraite, cela me paraît être de la bonne gestion, on se pose la question de savoir de l'utilité ou non de son remplacement. Peut-être d'ailleurs que, de temps en temps, on ne le remplace pas à cet endroit-là, par contre, on crée un poste à un autre endroit.

Vous approuvez « les Victoires du Jazz » et j'en suis très heureux. C'est une belle manifestation. Elle imprime effectivement sur le plan national l'idée que Juan-les-Pins est une ville de culture et de jazz. Donc, c'est plutôt un élément positif.

Sur les NAP, permettez-moi de dire que, quand on dépense 1,7 million d'euros et qu'on demande 240 000 euros aux parents, dans le cadre d'un PCET quand même. Si on n'avait que les NAP... Donc, on ne fait pas payer les NAP aux parents. On ne les fait pas payer aux parents. On fait payer aux parents une faible contribution à un projet éducatif que vous avez approuvé. Voilà. Donc, remettons les choses exactement comme elles sont.

Ce n'est pas anormal, comme Madame CHEVALIER, que vous proposiez de ne pas voter le budget supplémentaire. Et ne vous étonnez pas que c'est un juste ajustement d'un budget primitif. Heureusement que ce n'est pas autre chose qu'un ajustement.

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS** : Simplement, en effet, c'est peu de choses nouvelles dans ce budget supplémentaire. C'est la redistribution, vous l'avez dit, de l'excédent du compte administratif et le report des 6 millions d'euros d'investissement, qui n'ont pas été mandatés en 2015.

Je ne ferai donc qu'une seule remarque. Quand on dispose de la capacité financière de notre Ville, avec une prévision de 1 million d'euros supplémentaires au titre des droits de mutation, on peut se dire que le plan pluriannuel de rénovation des écoles pourrait peut-être aller plus vite, diminuer le nombre des années et aller assez rapidement à l'essentiel.

On peut aussi se dire que la jeunesse de notre Ville n'a pas seulement besoin de médailles ou de notions de mérite plus ou moins institutionnalisées et récompensées, mais d'un grand plan d'action collective d'accès à la culture, au sport, de capacité d'action pour monter des projets - je pense à des festivals leur correspondant - je sais que le festival des « Nuits carrées » correspond à cette jeunesse-là, mais ne suffit pas, à mon avis, pour l'animation de toute une tranche d'âge.

Cette jeunesse a aussi besoin d'accès au logement, à la formation et à l'emploi. Et il me semble qu'elle est bien souvent oubliée dans notre Ville. Donc, la Ville a la capacité de rendre la vie un peu moins difficile à toutes celles et ceux qui ont des difficultés sociales. Malheureusement, elle ne le fait pas. Les inégalités de conditions de vie dans notre Ville sont très importantes. Et il me semble qu'il faut très rapidement y apporter des réponses beaucoup plus importantes, pour ne pas laisser s'installer des divisions rédhibitoires.

Une dernière remarque, je vois que certains projets vont plus vite que d'autres. On sort déjà 250 000 euros en 2016 pour l'opération « Carrefour ». Je comprends bien que l'opération « Carrefour » est dans la rubrique grands travaux, mais sont-ils d'intérêt général et d'intérêt public, j'ai plus de doutes.

Donc évidemment, comme beaucoup, enfin comme plusieurs en tous les cas, je voterai contre ce budget supplémentaire, car je ne partage pas le fond politique qu'il y représente.

**M. LEONETTI** : Je n'en suis pas étonné.

Mais, finalement, vous avez le réflexe pavlovien de toute personne à gauche : je vois de l'argent, je le dépense. Descartes disait : « Je pense, donc je suis ». À gauche, c'est : « Je dépense, donc j'existe. » En fait, c'est ça, voilà. Et peut-être que la nouvelle gestion politique, c'est : « quand je dépense, je réfléchis comment la dépense que je fais a un caractère utile, d'intérêt général, et productif en termes de bien-être ».

Vous avez oublié probablement, parce que Madame CHEVALIER disait « plus personne ne sait qui fait quoi », que la Mission locale est quand même du ressort de la Communauté d'agglomération et qu'elle a augmenté très significativement son budget pour l'année qui va venir. Et que donc, si les jeunes cherchent effectivement des emplois et des logements, c'est bien cette Mission locale, qui a son budget qui est significativement augmenté, qui peut y répondre.

Sur les grands travaux, quand on fait 18 millions d'euros de travaux et qu'on en fait absorber 15 par « Carrefour », dont l'élargissement de Saint-Claude, le rond-point qui y accède, etc., je me pose la question simplement de savoir si nous sommes dans une dépense publique d'intérêt privé ou plutôt dans une dépense privée d'intérêt public. D'autant que la CFE effectivement, les retombées économiques et les retombées en termes d'emploi, là aussi, elles existent. Donc ce sont des projets comme Castorama, comme Darty, comme Decathlon, qu'on accompagne, parce qu'ils sont producteurs d'emplois et qu'ils permettent effectivement des aménagements routiers qui ne bénéficient pas uniquement aux personnes qui viennent les rencontrer. Je le rappelle, ça a été une des conditions de la Ville d'Antibes pour commencer à accepter à discuter d'un projet qui n'a pas encore son permis de construire.

Mais, je comprends très bien que l'opposition ne vote pas le budget supplémentaire ni les budgets annexes.

Donc, n'essayons pas de nous convaincre d'apporter des arguments qui sont autres que ceux de la politique. Et je vous propose de voter chapitre par chapitre, le budget supplémentaire. Monsieur l'Adjoint aux Finances.

**M. SEITHER** : Alors section d'investissement :

|  |   |                        |
|--|---|------------------------|
| Chapitre 20                            | Immobilisations incorporelles                   | 1 517,64 €             |
| Chapitre 204                           | Subventions d'équipement versées                | -245 874,00 €          |
| Chapitre 21                            | Immobilisations corporelles                     | 2 104 056,62 €         |
| Chapitre 23                            | Immobilisations en cours                        | 2 777 338,25 €         |
| Chapitre 10                            | Dotations fonds divers et réserves              | 10 000,00 €            |
| Chapitre 040                           | Opérations d'ordre de transferts entre sections | 1 465 345,60 €         |
| Chapitre 041                           | Opérations patrimoniales                        | 13 310 896,00 €        |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> |   | <b>19 423 280,11 €</b> |

En ce qui concerne les recettes :

|  |   |                        |
|--|---|------------------------|
| Chapitre 13                            | Subventions d'investissement                    | 4 452 828,00 €         |
| Chapitre 1068                          | Excédents de fonctionnement capitalisés         | 3 411 051,65 €         |
| Chapitre 040                           | Opérations d'ordre de transferts entre sections | 1 659 556,11 €         |
| Chapitre 041                           | Opérations patrimoniales                        | 13 310 896,00 €        |
| <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> |   | <b>22 834 331,76 €</b> |

En ce qui concerne les sections de fonctionnement, dépenses :

|   |   |                        |
|---|---|------------------------|
| Chapitre 011                            | Charges à caractère général                     | 9 471 104,61 €         |
| Chapitre 014                            | Atténuation de produits                         | 100 000,00 €           |
| Chapitre 65                             | Autres charges de gestion courante              | 1 787 236,71 €         |
| Chapitre 67                             | Charges exceptionnelles                         | 1 453 795,00 €         |
| Chapitre 022                            | Dépenses imprévues                              | 2 000 000,00 €         |
| Chapitre 042                            | Opérations d'ordre de transferts entre sections | 1 659 556,11 €         |
| Chapitre 043                            | Opérations d'ordre intérieur de la section      | 3 262 000,00 €         |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> |   | <b>19 733 692,43 €</b> |

En ce qui concerne les recettes :

|             |   |                |
|-------------|---|----------------|
| Chapitre 70 | Produits des services du domaine et ventes diverses | 720 250,00 €   |
| Chapitre 73 | Impôts et taxes                                     | 1 000 000,00 € |
| Chapitre 74 | Dotations, subventions et participations            | -462 756,50 €  |

|   |   |                       |
|---|---|-----------------------|
| Chapitre 75                             | Autres produits de gestion courante             | 11 516,87 €           |
| Chapitre 76                             | Produits financier                              | 102 784,00 €          |
| Chapitre 77                             | Produits exceptionnels                          | 390 000,00 €          |
| Chapitre 042                            | Opérations d'ordre de transferts entre sections | 1 465 345,60 €        |
| Chapitre 043                            | Opérations d'ordre intérieur de la section      | 3 262 000,00 €        |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> |   | <b>6 489 139,97 €</b> |

Voilà, Monsieur le Maire.

**M. LEONETTI** : Très bien. Peut-être qu'on va voter et puis, ensuite, on considérera qu'on a voté chapitre par chapitre. Ensuite, on passera au vote du budget annexe, du budget AzurArena. Il y a d'autres interventions ou vous considérez que l'intervention générale est une intervention qui tient pour l'ensemble ?

Oui. Donc, on passe au vote. Qui est contre ? Sept. Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 46 (7 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

### **12-3 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

**M. LEONETTI** : Même vote ? Même vote.

### **12-4 - BUDGET ANNEXE AZURARENA ANTIBES - EXERCICE 2016 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

**M. LEONETTI** : Même vote ? Même vote.

### **12-5 - PROJET URBAIN AMÉNAGEMENT MARENDA-LACAN - GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ANTIPOLIS AVENIR**

**M. LEONETTI** : C'est simplement la garantie d'emprunt. On revote, alors.

Sur la garantie d'emprunt, qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. GERIOS, M. LO FARO).

### **12-6 - EMPRUNTS - FONDS DE SOUTIEN - ACCEPTATION - CONVENTION AVEC L'ÉTAT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI** : Permettez-moi d'ajouter emprunt protocole transactionnel avec la CAFFIL et la SFIL, autorisation de signature.

Quelle est la situation ? D'abord, permettez-moi de rappeler pourquoi on emprunte dans les collectivités territoriales par rapport à l'État. Quand on emprunte dans une collectivité territoriale, c'est pour faire de l'investissement. On n'a pas le droit d'emprunter pour faire autre chose que de l'investissement. Cela mérite d'être rappelé, parce que, de temps en temps, j'entends des gens qui disent, on emprunte pour payer les salariés. On n'emprunte pas pour payer les salariés. On emprunte pour faire de l'investissement.

Le deuxième point : qu'est-ce que c'est que l'encours de la dette, au fond ? Est-ce que cela gêne d'avoir une dette dans le fonctionnement ? La dette, dans les recettes de fonctionnement, c'est égal à 4,8 % de l'ensemble du budget.



Donc, quand j'entends aussi « quand on a de la dette, on ne peut plus rien dépenser et on est verrouillé », la Ville d'Antibes, c'est 4,8 %.

Comment on se sert de l'emprunt à la Ville d'Antibes ? On s'en sert à hauteur de 60 % sur les investissements. La plupart des villes, comme la plupart des particuliers, mettent 20 % de fonds propres et empruntent 80 %. La Ville d'Antibes met 40 % de fonds propres et elle emprunte 60 %.

Qu'est-ce que c'est qu'un emprunt et comme cela évolue ? Les taux d'emprunt, je vous rappelle, je me souviens quand même, le premier appartement que j'ai acheté il y a quelques dizaines d'années, j'ai pris un taux d'emprunt qui était à 14 % et progressif. C'étaient les taux habituels dans une inflation galopante. Oui, ce n'était pas hier, je reconnais. C'était dans les années 80-90.

Dans ce contexte-là, quel est le taux d'emprunt moyen de la Ville d'Antibes en 2000 ? C'était 6,7 %. Quel est le taux d'emprunt de la Ville d'Antibes aujourd'hui ? C'est 3,7 %. Ça veut dire qu'effectivement, on a renégocié nos emprunts et on continue à renégocier nos emprunts.

Dans les emprunts, il y a des emprunts à taux fixe et des emprunts structurés. Certains sont sur le dollar, d'autres sur le yen, d'autres sur le franc suisse. Jusqu'à présent, ces emprunts-là étaient plutôt bénéficiaires à la Ville d'Antibes. Et puis, il est arrivé un moment, bien que ce soit pour nous que moins de 5 % de nos emprunts, où on a vu que cela ne devenait plus intéressant. On les a renégociés.

L'État constatant que des hôpitaux publics, des entreprises privées et des collectivités territoriales avaient emprunté avec des emprunts structurés, a mis en place un système, lors de la grande crise financière, d'aide aux communes pour sortir de ces emprunts qu'on a, à un moment donné, qualifiés de « toxiques ». C'est la raison pour laquelle on a pris les négociations sur ces emprunts.

Les négociations sur ces emprunts, permettez-moi de rappeler que, dans les années passées, les taux de ces emprunts étaient autour de 4,8 %, renégociés, et que, finalement, la renégociation nous a fait gagner 3,2 millions d'euros. Donc, est-ce qu'on a eu raison ou tort de prendre ces emprunts ? Jusqu'à présent, on a eu raison et cela nous a rapporté 3,2 millions d'euros. Aujourd'hui, ces emprunts deviennent « toxiques » et il faut en sortir. Avec l'aide de l'État, combien cela nous coûte d'en sortir ? La réponse est 3 millions d'euros.

Donc, ça veut dire qu'on ne va pas battre notre coule pendant des heures. L'emprunt, on le sait aujourd'hui, il est presque négatif pour les États, avec une politique de la Banque Centrale Européenne, qui, heureusement, s'est alignée un peu sur la situation du dollar, pour ne pas maintenir un euro trop fort pour permettre nos exportations. Ça entraîne automatiquement des taux d'intérêt extrêmement bas, peut-être artificiellement, mais, en tout cas, extrêmement bas, alors qu'ils ont été, en l'an 2000, suffisamment élevés. Donc, la renégociation d'une dette, c'est quelque chose qui est une dynamique permanente.

La délibération d'aujourd'hui, elle vous dit : on sort d'un certain nombre d'emprunts qui sont à des taux variables et fixés sur des monnaies qui vont avoir tendance à rester hautes, alors que l'euro va avoir tendance à diminuer, puisqu'on est dans une inflation. Ces éléments-là doivent nous rappeler quand même que le fait d'avoir choisi ces emprunts - je dirais - dynamiques ou toxiques, selon comment on les considère, nous a fait économiser 280 000 euros dans la période de l'utilisation des emprunts.

Donc, au final, les emprunts structurés n'ont pas coûté plus cher à la Commune que d'emprunter des taux fixes de l'époque. Je me permets quand même de le rappeler pour que tout le monde sache bien de quoi on parle. Madame TERZO et l'ensemble des services sont à votre disposition pour toutes les explications nécessaires.

Donc, personne n'intervient. Nous passons au vote. Qui est contre ?

**M. CORNEC** : Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'avais une intervention sur les emprunts.

**M. LEONETTI** : Vous êtes sur le deuxième. Vous voulez intervenir d'emblée ?

**M. CORNEC** : C'est sur la prochaine, oui.

**M. LEONETTI** : Donc, sur celui-là, qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. GERIOS, M. LO FARO).

*Départ Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, procuration à M. Serge AMAR*

*Présents : 34 / Procurations : 12 / Absents : 3*

## **12-7 - EMPRUNTS - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA CAFFIL ET LA SFIL - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI** : C'est ce que je viens d'expliquer. La parole est au Rassemblement Bleu Marine.

**M. CORNEC** : Les emprunts structurés ont été contractés par des maires dont la plupart pensaient sincèrement obtenir des conditions avantageuses de façon durable, pour donner plus de marge de manœuvre budgétaire à leur commune, à un moment où, par ailleurs, l'État leur donnait de plus en plus de responsabilités dans le cadre de la décentralisation.

Vous avez dit tout à l'heure qu'à partir d'un moment, vous avez vu que ces emprunts n'étaient plus rentables et qu'ils ont dû être renégociés. Or c'était prévisible dès le début. C'était marqué dans les contrats d'emprunt. On voit bien les quatre phases dans les contrats d'emprunt, avec la partie où les taux sont fixes et la partie où les taux sont déstructurés.

Pour Antibes, ces emprunts ont été contractés :

- le 14 juin 2007, 24 millions d'euros structurés entre 2012 et 2027.
- le 19 mai 2011, pour 11 millions d'euros structurés entre 2013 et 2015. Puis, une deuxième restructuration de 2017 à 2026.
- Et le troisième emprunt, le 10 août 2012, pour 14 millions d'euros structurés entre 2014 et 2027. Pour ce dernier emprunt et une partie des deux autres, il faut noter que les échéances des emprunts à taux variable étaient supportables par la municipalité après l'élection de mars 2014, donc après votre élection.

Dès octobre 2011, il a été mis en place une cellule interministérielle de suivi des emprunts à risque du secteur local. Ce qui signifie que la Commune d'Antibes était parfaitement informée des risques pris par deux des emprunts qu'elle a contractés par la suite.

Outre le fait que ces emprunts ont servi à financer des projets pharaoniques que nous avons dénoncés lors de la campagne municipale précédente, car ces projets se sont révélés en effet désastreux pour le Palais des Congrès et la salle AzurArena, la désensibilisation de ces emprunts à risque a généré des pénalités dont nous aimerions connaître le montant global pour ces trois emprunts. Parce que je ne comprends pas très bien votre calcul. Vous dites, d'une part que la renégociation nous a fait gagner 3,2 millions d'euros, et d'autre part vous parlez d'une économie de 280 000 euros. Donc, je ne vois pas très bien comment des pénalités peuvent générer des économies,... mais ça doit faire partie des contradictions...

**M. LEONETTI** : Non, cela fait partie de votre incompréhension du budget. Ce n'est pas pareil...

**M. CORNEC** : Vous allez certainement nous éclairer à ce propos. Comment une économie de 280 000 euros peut être générée par des pénalités de renégociation d'emprunt.

Ces pénalités, plusieurs millions d'euros, pénalisent gravement les générations des Antibois futurs et les empêcheront en tout cas de réaliser les investissements nécessaires, notamment pour la réfection de la voirie, qui se trouve dans un état préoccupant et dangereux.

À cet effet, je vous communiquerai une lettre d'un de vos administrés exaspéré par l'état de la voirie. Je pense qu'il y aurait beaucoup à faire à ce niveau-là au niveau des investissements. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons de voter cette délibération et la précédente.

**M. LEONETTI** : En ce qui concerne la lettre d'un concitoyen, je vous remercie de faire le petit commissionnaire et le postier, mais vous rappellerez à ce concitoyen qu'il peut s'adresser directement au Maire, sans passer par l'intermédiaire d'un parti politique. Je lui répondrai bien entendu.

En ce qui concerne le problème du variable, quand vous prenez un emprunt à un taux variable, vous savez qu'il peut varier. Donc, il y a une période dans laquelle cette variation est positive. Si vous avez un taux fixe à 9, il vaut mieux avoir un variable qui varie entre 4 et 6 ou entre 4 et 2 à 6, plutôt que d'avoir 1 à 9. Donc, dans cette période-là, les emprunts contractés étaient à taux élevé. Étant à un taux élevé, on a choisi des emprunts à taux variable, avec la possibilité d'en sortir. La possibilité d'en sortir, c'est qu'à un moment donné, vous passez le taux fixe que vous vous êtes imposé et vous dites, maintenant, ça ne me rapporte plus d'argent.

Donc, dans la période où on a utilisé les emprunts à taux variable, nous nous trouvions dans une situation – c'est là où je voudrais revenir, parce que j'ai l'impression que je n'ai pas été compris -, où ces emprunts structurés par rapport aux taux fixes qui nous étaient proposés nous ont fait économiser 3 280 000 euros. Pour sortir maintenant de ces emprunts qui passent la limite des taux qui, non seulement, ces taux fixes ne sont plus aux taux anciens mais sont à des taux bien plus bas pour les raisons internationales que j'évoquais, pour en sortir, ça va nous coûter 3 millions d'euros. Voilà.

Mais on bénéficie de l'aide de l'État. Donc, ça veut dire qu'on a gagné 3 280 000 euros et aujourd'hui, pour sortir, on en dépense 3. Si on ne sort pas, les variations vont être telles, en différentiel entre des emprunts qui sont à des taux très bas aujourd'hui et ces emprunts qui sont à des taux variables et indicés sur des éléments qui vont avoir tendance à la hausse, on va y perdre de plus en plus. C'est la raison pour laquelle c'est aujourd'hui qu'on vous propose cette négociation.

Et l'État, qui a mis en place (entre parenthèses, c'était un gouvernement de droite, pardon de le rappeler) cette solidarité vis-à-vis des difficultés que les maires avaient à financer leurs projets, un système qui permet, lorsqu'on renégocie ces emprunts lorsqu'ils passent une certaine barrière, une aide de l'État, qui a été négociée lors de la grande période des *subprimes* et des dangers des banques.

En échange de l'aide au système bancaire pour ne pas qu'il s'effondre, il y avait aussi, avec un certain nombre de banques, la négociation qui consistait à dire « on vous aidera, mais en même temps vous rembourserez et dans le remboursement que vous effectuerez, on tiendra compte de cet élément et l'État prendra cet argent pour aider les collectivités qui ont des emprunts toxiques ».

Je l'explique de la façon la moins complexe possible. J'invite tout le monde à venir aux réunions qu'organisent André-Luc SEITHER et Madame TERZO. On peut reprocher tout ce qu'on veut à cette Ville, de faire des mauvais choix. Vous pensez qu'Anthéa et le Palais des Congrès, c'est des mauvais choix, moi, je pense que c'est des bons choix. Voilà. Après tout dépend. C'est de la culture, c'est vrai...

**M. CORNEC** : Je n'ai pas dit Anthéa. J'ai dit AzurArena et le Palais des Congrès, mais pas Anthéa...

**M. LEONETTI** : AzurArena, ma foi, il me semble y voir quelques personnes de l'opposition, de temps en temps, et de constater simplement que la salle, il y a 4 000 personnes qui assistent aux manifestations et aux matchs, et que, antérieurement, on était à la salle Foch et qu'il y avait 800 personnes qui y étaient. Donc, il y a peut-être 3 200 personnes qui considèrent que c'est plutôt bien d'aller dans cette salle. Et 400 personnes par jour qui fréquentent l'endroit, parce qu'il y a le Pôle France, parce qu'il y a le Pôle espoir de basket et parce qu'il y a la salle de judo, c'est peut-être aussi un établissement public qui satisfait les 400 personnes qui sont là. J'invite tout le monde à venir voir avant de critiquer.

Ensuite, le Palais des Congrès, franchement, s'il y a quelqu'un dans le monde économique qui dit qu'il ne fallait pas le faire, franchement, il y a une petite erreur. L'avantage, c'est que, sur un investissement de plusieurs dizaines de millions d'euros, la Ville d'Antibes en a dépensé 7. Ça veut dire que la bonne gestion entre public et privé a été aussi au rendez-vous de l'Office du tourisme, qui, désormais, habite cet endroit et qui a fait l'économie du siège à l'endroit où il était. Donc, il me semble que c'était plutôt une bonne gestion.

On peut ne pas partager ces avis.

On peut considérer que la Ville d'Antibes ne doit pas avoir de salle de sports, elle ne doit pas avoir de théâtre, elle ne doit pas avoir de Palais de Congrès, et on doit vivre uniquement en regardant le petit trou dans le trottoir.

Sur la voirie, je vous rappelle quand même que vous pouvez noter qu'on a mis 1 million d'euros de plus dans la voirie avec la proximité. Ça veut donc dire que, lorsqu'on a un excédent au-delà de l'excédent qu'on envisage, on va vers une orientation qui est pragmatique et probablement dans le sens que vous souhaitez.

Donc, on peut tout faire dire aux chiffres. Il ne faut pas leur faire dire des choses qui ne sont pas vraies. L'emprunt est nécessaire. Et je dirais même qu'aujourd'hui, emprunter, c'est presque emprunter à des taux négatifs, et à condition que l'emprunt soit ciblé sur des éléments nécessaires, nous avons tout intérêt à le faire au travers d'une partie d'emprunt.

Oui, le Stade nautique va être en partie financé par l'emprunt. C'est bien ou ce n'est pas bien ? C'est plutôt bien, il me semble. Le Conservatoire de musique, par l'emprunt. La base de voile, par l'emprunt. Mais par un emprunt modéré, parce que, d'une part, on obtient – encore ce monstre qu'est la CASA et le Conseil départemental – plus de 50 % au financement de ces équipements. Ça permet de voir dans quelles proportions, la Région, je ne sais pas encore, mais ça ne peut que s'améliorer, puisque, avant, c'était zéro. Donc, quand on part de zéro et qu'on n'arrive à rien, comme disait Francis Blanche, on a de merci à ne dire à personne. Donc, je n'ai surtout pas à dire merci à la Région antérieurement. On verra si on dit beaucoup merci ou pas à celle qui est en place, mon cher Serge, mais, en tout cas, cela ne peut que s'améliorer.

Dans ce contexte-là, voilà à quoi sert l'emprunt. Voilà, et si on pense qu'on doit garder le Stade nautique sans le rénover, qu'on ne doit pas faire de Conservatoire, qu'on ne doit pas faire de base de voile, que la salle AzurArena ne sert à rien, que le Palais des Congrès ne sert à rien, effectivement, c'est assez facile de gérer la Ville comme ça.

Mais, à mon avis, le pays a besoin d'ambition et d'espérance. Et en faisant cela et en montrant cela à nos habitants, et sans toucher à leurs impôts, et sans aggraver la dette, et en remboursant la dette en 13, 14, et 15, peut-être que les habitants ont considéré que c'était une bonne gestion.

En tout cas, ils en ont eu l'impression, puisqu'ils ont voté pour nous. Donc, essayons de dire les choses. On peut ne pas être d'accord sur un certain nombre de sujets, mais on ne peut pas faire dire n'importe quoi et dire que l'emprunt d'aujourd'hui aggrave la situation des enfants et des arrière-petits-enfants. Permettez-moi de dire que ce n'est pas vrai. Je suis prêt à vous le prouver et à vous le montrer.

Nous passons donc au vote sur le protocole transactionnel. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre.

Adopté à l'**unanimité des suffrages exprimés** (4 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. GERIOS, M. LO FARO).

*Départ M. Mickaël URBANI, procuration à M. Gérald LACOSTE  
Départ Mme Rachel DESBORDES, procuration à Mme Carina CURTET  
Présents : 34 / Procurations : 12 / Absents : 3*

## MADAME KHERA BADAOU

### **14-1 - PROPRETÉ - LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS - RENFORCEMENT DES SANCTIONS**

**Mme BADAOU** : Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes engagés dans la lutte contre les incivilités dans les domaines de la propreté, avec notamment des actions de sensibilisation, de communication et de médiation.

Une procédure de transaction pénale, auprès du TGI de Grasse a été adoptée en octobre 2008 et il s'agit aujourd'hui de la maintenir pour les dépôts sauvages, avec une nouvelle modulation en fonction du volume déversé sur le domaine public.

En parallèle et pour être encore plus efficaces contre les incivilités, ce qui correspond à une demande de nos administrés, nous proposons une application stricte du Code pénal, avec la verbalisation d'une contravention de troisième classe. À noter que le montant de la contravention ou de l'amende transactionnelle pourra être multiplié par cinq pour les personnes morales.

Enfin, la CASA a délibéré le 27 juin dernier dans le sens d'une généralisation de la transaction pénale et d'une harmonisation des sanctions sur l'ensemble des communes.

**M. LEONETTI** : Rassemblement Bleu Marine.

**Mme CHEVALIER** : Finalement, pas d'intervention sur cette délibération. Je vous remercie.

**M. LEONETTI** : Pas d'intervention ? Je n'avais pas compris.

Premièrement, c'est une action qu'on a déjà menée et qu'on a menée de manière concertée. Pourquoi ? Parce que, de toute évidence, ce que nous voyons dans nos communes est à peu près identique : les tags, les situations telles que les dégradations, le vandalisme quelquefois, les dépôts sauvages, les entreprises peu délicates qui déversent leurs gravats dans les vallons.

C'est malheureusement une situation qui existe aujourd'hui. Je rappelle qu'il n'y a pas d'excuse à cela, pour une bonne et simple raison. C'est que, jusqu'à 1,5 tonne, la déchetterie accepte la gratuité pour les particuliers et que les entreprises le facturent aux gens chez lesquels ils ont ces gravats. Donc, dans ce contexte-là, ce n'est pas acceptable.

Le deuxième point, c'est que, quand on fait une concertation avec la population, la moindre des choses, c'est d'écouter ce qu'ils disent. Une des premières actions que l'on veut mener, c'est une action que nos concitoyens veulent que l'on mène, c'est une action contre ces incivilités. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé la Communauté d'agglomération d'avoir une action qui soit concertée, pour ne pas qu'il y ait des villes qui sanctionnent les tags et des villes qui ne les sanctionnent pas au sein de la Communauté d'agglomération.

J'ai transmis ces informations aux autres villes du département, pour qu'on ait, là aussi, un niveau de surveillance et de sanction élevé. Et en même temps, on est allés au plafond des sanctions que l'on pouvait apporter dans ce domaine.

Vous le savez, la transaction pénale, c'est une acceptation par le Procureur que le Maire mette un PV et qu'il exige le remboursement, avec l'engagement du Procureur que si le PV n'est pas payé, on passe directement à ce moment-là devant le tribunal et que la sanction est plus importante. C'est une façon de gérer plus rapidement ces incivilités.

Si vous me dites : quel est le taux d'élucidation des incivilités ? Il n'est pas à 100 %, parce que, en dehors d'aller chercher l'ADN dans la crotte de chien, c'est difficile de sanctionner les gens lorsque le chien et le propriétaire sont partis. Si le dépôt sauvage n'a pas été vu par une caméra, n'a pas été vu par un concitoyen ou n'a pas été porteur d'une marque particulière, il est difficile aussi d'apporter la sanction. Mais chaque fois que cela est possible, nous rappelons à l'ordre par la prévention pénale.

C'est donc la raison pour laquelle cette lutte contre les incivilités nous paraît essentielle. Elle est essentielle pour nos concitoyens. Elle est déjà installée. Elle était un de nos engagements de campagne électorale. Il est temps de la mettre en œuvre avec des sanctions les plus élevées possible en matière pénale.

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention.

Adopté à l'unanimité.

MADAME ANNE-MARIE DUMONT

**15-1 - TRANSPORTS - TRANSFERT DE COMPÉTENCE - GARE ROUTIÈRE PLACE GUYNEMER - PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION À LA CASA – APPROBATION**

**M. LEONETTI** : Je vous demande le retrait de cette délibération, parce qu'elle pose un problème. Je le dis en toute tranquillité. On a un transfert de charges de ce qu'était la gare routière de Guynemer sur la plateforme multimodale. Aujourd'hui, dans les projets de la Ville, il y a bien sûr l'idée que la place Guynemer est requalifiée avec l'ensemble des arcades requalifiées. C'est la raison pour laquelle au moment où on est en transition et où on évalue les lignes qui se transfèrent de la place Guynemer sur le pôle multimodal, il me paraît prématuré de prendre une délibération de transfert.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à la CASA et à la Ville d'Antibes de faire une convention d'occupation du domaine de la Ville par la Communauté d'agglomération sur les missions qui sont les siennes en matière de transport, et de faire en sorte qu'à l'issue du transfert, non pas des compétences, mais des lignes de bus du centre-ville vers le pôle multimodal, on me dise exactement ce qui reste en centre-ville. Il restera bien entendu des bus qui passeront en centre-ville et des navettes que j'espère électriques sur l'ensemble de la zone piétonne lorsqu'elle sera terminée. Mais, en même temps, qui ne correspondra pas à la délibération.

Délibérer aujourd'hui voudrait donc dire qu'il faut délibérer à nouveau ultérieurement. Je propose qu'il y ait simplement une convention entre la Ville et la CASA. Je vous demande donc, en m'excusant de vous l'avoir soumise, de retirer cette délibération.

Est-ce que le Conseil accepte le retrait de cette délibération ? Personne n'est contre, ne s'abstient.

**Mme CHEVALIER** : Justement, je pense que c'est une très bonne idée de retirer cette délibération. C'était le sens de notre intervention, étant donné que la gare routière n'a plus vocation à être active...

**M. LEONETTI** : Je lis dans vos pensées, Madame...

**Mme CHEVALIER** : C'est parfait, merci.

**M. LEONETTI** : Elle est retirée. Elle sera remplacée par une convention entre la Ville d'Antibes et la CASA. On fera le point des transferts de lignes et de l'avenir de la place Guynemer, qui, à mon avis, n'a autre chose comme avenir que d'être simplement une gare des bus.

Cette délibération étant retirée, nous passons aux délibérations d'Anne-Marie BOUSQUET, qui n'ont pas d'intervention.

#### MADAME ANNE-MARIE BOUSQUET

#### **16-1 - AVENUE MOZART - PROCÉDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'EMPRISES PRIVÉES**

**Mme BOUSQUET** : Monsieur le Maire, l'avenue Mozart qui relie l'avenue Bizet et l'avenue du Pylone, elle est scindée par la route de Biot, elle dessert notamment le parc de Marineland, d'Antibes Land et des propriétés privées. Conformément au cahier des charges qui avait été établi lors de la création du lotissement du Château de la Brague, il est proposé de l'intégrer aujourd'hui dans le domaine public communal pour entretien, sécurisation, en nature de chaussées et trottoirs.

**M. LEONETTI** : Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Adopté à l'unanimité.

#### **16-2 - CHEMIN DES COMBES - PARCELLES DP 122-212-255-329 - ACQUISITION À L'EURO AUPRÈS DE LA SCI MÉDITERRANÉE**

**Mme BOUSQUET** : Elle accepte pour 1 euro de céder une parcelle de 109 mètres carrés afin de pouvoir installer un trottoir pour la sécurisation des piétons.

**M. LEONETTI** : Même vote, même vote.

## MONSIEUR MARC FOSSOUD

### **23-1 - SPORTS - COURIR POUR UNE FLEUR - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ CARREFOUR, LA SOCIÉTÉ GSF SAS ET L'ASSOCIATION ESPÉRANCE RACING ATHLÉTISME D'ANTIBES POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. FOSSOUD** : Monsieur le Maire, bonjour. Les sportifs aussi, bonjour.  
Le 2 octobre 2016 aura lieu la 37<sup>ème</sup> édition de « Courir pour une fleur ».

**M. LEONETTI** : On dirait Chapatte ou Thierry Roland....

**M. FOSSOUD** : Cette manifestation, organisée en partenariat avec la société Carrefour, l'association Espérance Racing Athlétisme d'Antibes (ERA Antibes) et la société GSF, permet depuis de nombreuses années de réunir dans un même lieu et un même moment sportif de haut niveau et amateur. Il est demandé donc au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune d'Antibes-Juan-les-Pins, Carrefour, GSF et ERA, pour l'épreuve pédestre « Courir pour une fleur 2016 », en espérant avoir beaucoup d'élus qui courront...

**M. LEONETTI** : ... de participants...Et les élus s'engagent à faire engager les gens, voilà, ... à défaut de s'engager eux-mêmes.

Personne n'est contre. Pas d'abstention.

Adopté à l'unanimité.

## MADAME MARGUERITE BLAZY

### **25-1 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - INTERVENTIONS MUSICALES DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES - CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI** : Deux délibérations qui sont sans intervention mais qui précèdent bien évidemment la belle intervention de septembre-octobre sur le Conservatoire.

**Mme BLAZY** : Ah oui, j'ai hâte de son lancement, l'objectif de cette intervention, c'est en temps scolaire d'initier les élèves à la musique, à une pratique musicale. Ces cours sont donc dispensés par un musicien diplômé et cela s'appelle un « dumiste ». Voilà ! C'est tout.

**M. LEONETTI** : Très bien ! Cette intervention dans les écoles maternelles et primaires – petit message -, c'est un peu de culture que la Ville d'Antibes diffuse à l'intérieur d'un temps scolaire.

**Mme BLAZY** : Pendant le temps scolaire, en accord bien sûr avec l'Éducation nationale...

**M. LEONETTI** : En plus, bien sûr, des fameuses NAP.

Personne n'est contre ni ne s'abstient.

Adopté à l'unanimité.

### **25-2 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - PARTITIONS MUSICALES - COPIES - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (SEAM) - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme BLAZY** : Vous le savez, la musique pour tous, à Antibes. Les partitions coûtent cher, mais il nous faut bien entendu aussi protéger les droits d'auteur.

Donc, cette convention, que je vous demande de bien vouloir renouveler, nous autorisera à faire des photocopies en toute légalité et cela pendant deux ans.

**M. LEONETTI** : Non à la fraude, oui à la diffusion de la musique.

La délibération est adoptée, personne n'est contre ni ne s'abstient.

Adopté à l'unanimité.

#### MADAME CARINE CURTET

#### **29-1 - COMPÉTENCE MISE EN PLACE ET ORGANISATION D'UN SERVICE COMPRENANT LA CRÉATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) ET HYBRIDES RECHARGEABLES - TRANSFERT À LA CASA - APPROBATION**

**Mme CURTET** : Dans le cadre du Plan Climat Énergie Territoire, la Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis souhaite déployer un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Cette réflexion est plus efficace à l'échelle intercommunale.

On travaille aussi avec la communauté des Pays de Grasse et celle des Pays de Lérins. Et donc, il faut transférer la compétence à la Communauté d'agglomération, qui l'a déjà votée lors de son Conseil. Il est donc demandé au Conseil municipal d'acter le transfert à la CASA de la compétence en matière de mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures pour les bornes de recharge électriques, et de s'engager à accorder la gratuité sur le territoire en cas de subvention de l'ADEME.

**M. LEONETTI** : Très bien, c'est l'avenir.

Ceux qui pensent que l'automobile est morte ont tort. Ceux qui pensent que les énergies fossiles dureront toujours ont tort aussi. Donc mettons en place nos bornes électriques.

Personne n'est contre ni ne s'abstient.

Adopté à l'unanimité.

#### MADAME ALEXANDRA BORCHIO-FONTIMP

#### **37-1 - JEUNESSE - PRIX JUNIOR ET JEUNE MÉRITANT - ANNÉE 2016 - DÉSIGNATION DES LAURÉATS**

**Mme BORCHIO-FONTIMP** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit du prix Junior et Jeune méritant, qui a pour objectif, je vous le rappelle, de mettre à l'honneur chaque année des jeunes âgés de 8 à 25 ans, qui sont investis dans un projet de manière individuelle ou collective, une façon donc d'encourager et de promouvoir leurs actions, que ce soit de l'humanitaire, du sport, du développement durable ou de la création d'entreprise.

Après examen en commission, 10 prix seront remis donc cette année. Vous trouverez les détails dans le rapport ci-joint.

**M. LEONETTI** : La Gauche Unie Solidaire et Écologique.

**M. AUBRY** : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, sur le prix Junior et le Jeune méritant, je vais éviter de répéter nos réserves sur le fond comme sur la forme...

**M. LEONETTI** : C'est une bonne idée...



**M. AUBRY** : Mais je tiens à signaler que nous constatons cette année que 300 euros en bons d'achat sont attribués à un jeune qui a ouvert un salon de coiffure à Antibes.

Il ne nous paraît pas acceptable que l'argent public soit ainsi versé pour récompenser une action à but lucratif et qui ne répond aucunement par ailleurs à un manque sur Antibes. Créer un commerce, c'est positif, certes, mais il ne faut pas exagérer.

Je vous remercie.

**M. LEONETTI** : N'exagérons pas et vous non plus.

Passons directement au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Adopté à l'**unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

### **37-2 - JEUNESSE - COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA-ANTIPOLIS - CONVENTION - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme BORCHIO-FONTIMP** : Il s'agit donc du renouvellement de convention entre la CASA et la Ville d'Antibes, qui permet de poursuivre le travail engagé entre la Direction Jeunesse Loisirs et la Direction Cohésion Sociale, sur la thématique jeunesse des 12-25 ans. Objectif, travailler ensemble pour améliorer les services rendus au public jeune.

Parmi les actions menées, le BAFA solidaire, l'OCC, le chantier école ou encore la semaine citoyenne, et puis, très récemment, le dispositif loisirs citoyens. La convention est passée pour une durée de quatre ans.

**M. LEONETTI** : Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adopté à l'**unanimité**.

Je rappelle à l'ensemble de nos concitoyens élus, qu'ils croient au ciel ou qu'ils n'y croient pas, que le sanctuaire de la Garoupe rénové s'ouvre dimanche. Si vous voulez éviter la messe, vous y allez en fin de matinée. Si vous voulez aller à la messe, vous y allez en début de matinée. Mais c'est un sanctuaire, dont je rappelle qu'il est très significatif pour notre Ville, bâti sur un temple grec, rebâti sur temple romain et ensuite l'objet d'une ferveur maritime de l'ensemble des marins d'Antibes pour protéger les bateaux. Donc, je vous invite, si vous avez envie de venir dimanche, d'y venir, si vous avez envie de venir un autre jour, d'y venir un autre jour.

Je vous rappelle que nous ne verrons plus - et je sais que je vais vous manquer atrocement et autant que ce que vous allez me manquer -, mais qu'il y a un festival du jazz et que nous serons heureux de vous y accueillir si vous avez la volonté de venir à ces manifestations, en espérant que nous serons extrêmement vigilants pour faire nos réunions sécurité-propreté tous les 10 jours comme on le fait d'habitude et que pour la prochaine réunion en matière de sécurité, on aura plutôt de bonnes nouvelles à annoncer, en particulier à la vieille ville sur l'insécurité et sur les actes de délinquance.

Je vous souhaite de bonnes vacances si vous en prenez, un bon été si vous ne prenez pas de vacances et que vous prenez l'été. On reste à votre disposition et peut-être à dimanche prochain.

Et puis, je vous rappelle que, dimanche, le Fort Carré, quel que soit le résultat des matchs de football, sera illuminé bleu-blanc-rouge et qu'il le sera aux couleurs tricolores pendant toutes les fêtes du 14 juillet, à la demande expresse d'Angèle MURATORI que j'approuve totalement.

On sera tricolores au Fort Carré pendant les fêtes du 14 juillet. Bien entendu, j'invite tous les élus à la réception très champêtre qu'on met en place le 14 juillet, en rappelant que ce soir-là, le Festival du jazz est ouvert et gratuit, à condition qu'on retire les demandes.

Donc, si vous avez des personnes qui aiment le jazz, ils ont une soirée gratuite le 14 juillet. Je me permets de le rappeler. C'est habituel, mais comme on l'oublie de temps en temps, rappelez-le à vos concitoyens, quelle que soit l'orientation politique de vos concitoyens.

Je vous souhaite une bonne journée.

---

La séance est levée à 18 h 23.

Le Directeur Général des Services,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Alexandra BORCHIO-FONTIMP